

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

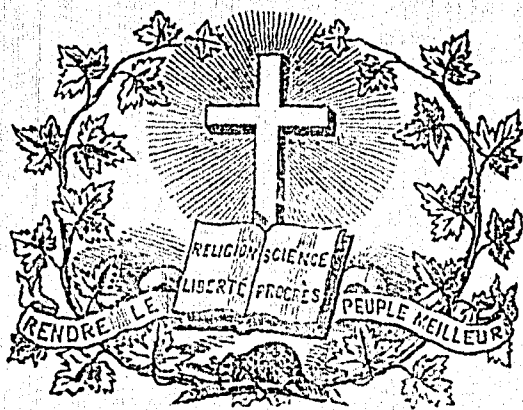
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume IV.

Montréal, (Bas-Canada) Septembre, 1860.

No. 9.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poësie : Ode au Prince de Galles, par M. Louis Fiset.—Éducation.—Pédagogie : Des obstacles que les dévants des enfants offrent à l'éducation, par Th. Barrau.—AVIS OFFICIELS : Election de municipalités.—Avis aux Secrétares-Trésoriers.—Nominations : Ecoles Normales.—Commissaires d'école.—Diplômes honorés par les Bureaux d'Examinateurs.—Dons offerts au Département.—LÉCTORIAL : Relation du voyage du Prince de Galles en Amérique. (à continuer).—Adresses présentées par des institutions d'éducation au Prince de Galles.—Onzième conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.—Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour 1859. (suite).—Extraits des rapports des Inspecteurs d'école pour 1859. (suite).—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'Instruction publique.—Bulletin des sciences.—ANNONCE.—Worcester's Dictionary.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

ODE

A son Altesse Royale le Prince de Galles.

L'ATTESTE.

Le calme de la nuit règne sur la nature ;
Les troupeaux mugissants ont laissé la pâture ;
Le chant des oiseaux a cessé ;
Tout dort... Seule au balcon, la vierge au front timide,
Le cœur ivre d'espoir, parcourt d'un œil humide
L'image de son fiancé.

" Il va venir : au loin scintille son étoile...
" L'aurore annoncera demain sa blanche voile...
" Zéphyr, sois docile à sa voix !
" Cieux, soyez tout d'azur ! forêts, soyez moins sombres !
" Il va goûter enfin la fraicheur de vos ombres
" Demain, pour la première fois.

" Il est si jeune encor ! dans leur course brillante,
" Dix-huit printemps n'ont pu de sa lèvres riantes
" Bannir la sainte illusion !...
" Son regard doux et fier, que nul autre n'efface,
" Nous dit qu'en le créant d'une si grande race,
" Dieu lui fit un cœur de lion !

" Sous les suaves lois d'une reine adorée,
" Son enfance a reçu la semence sacrée
" Qui forme le héros chrétien ;
" Et son peuple, charmé de sa sagesse austère,
" Aime à voir dans le fils les vertus de la mère,
" Sa gloire et son digne soutien.

" Demain !... Oh ! qui dira de la vierge ingénue,
Le solitaire émoi, l'ivresse contenue
Qui se mêle à ses rêves d'or !...
Sa lampe s'est éteinte, et, calme, elle sommeille ;
Sa voix n'a plus d'accents, mais son âme qui veille
Vers son ami prend son essor.

L'ARRIVÉE.

Prince, tu l'as compris ; la chaste fiancée,
Dont la prière enfin par le ciel exaucée,
S'exhalait ainsi nuit et jour,
Du vaste Saint-Laurent c'est la rive sublime,
Dont les peuples divers, qu'un même espoir anime,
T'ont donné leur foi, leur amour !

Pour toi, brille aujourd'hui sa plus belle parure ;
Elle a de ses bijoux orné sa chevelure,
Et veut plaire à son bien-aimé...
De la nature ainsi la robe se décore
Des festons et des fleurs que soudain fait éclore
Du printemps le souffle embaumé.

L'air est plein d'harmonie ; entends ces cris de fête !
Monte sur le pavois ! sois fier de ta conquête !
Elle n'a pas coûté de pleurs ;
Et ces hommes vaillants qui vont te rendre hommage,
De l'antique Albion, quand grondera l'orage,
Ne trahiront pas les couleurs.

Tous viennent à l'appel de ton royal sourire ;
Le digne enfant d'Érin, le Saxon qui l'admire,
Le Pieté fidèle à son roi,
Et ces braves colons si joyeux, si prospères,
Dont les aïeux jadis ont combattu tes pères,
Et dont les fils mourront pour toi !

Rivaux, frères, amis, à tes yeux équitables,
Tous ont des droits égaux et des destins semblables
Sous les plis de ton pavillon...
Tel, l'astre bienfaisant que chaque jour ramène,
Ne cessant de veiller sur ton futur domaine,
Verse à tous le même rayon.

L'ADIEU.

Puissent long-temps ces bords jouir de ta présence
Vain désir ! il le faut, le don de ton absence
Bientôt va commencer pour nous !...
La nuit va dérober l'astre toujours fidèle !...
A travers l'océan, la gentille hirondelle
Va fuir vers des climats plus doux.

Il faut que le soleil éclaire une autre plage ;
Il faut que le bonheur, dans sa course volage,
Brille et s'efface tour à tour !
Il faut rendre à son fils ta glorieuse mère
Dont l'amour inquiet, dont la tristesse amère
Demande à Dieu ton prompt retour !

Pour nous, elle a bravé l'angoisse maternelle !
De ce sublime effort la mémoire éternelle
Dans ces lieux bénits son nom !

Dis-lui que pour louer ses vertus intrépides,
Sur le fleuve géant, l'écho des Laurentides
Domine la voix du canon !

Prince, adieu ! va remplir tes grandes destinées !
La gloire, souriant à tes jeunes années,
Te convie au festin des rois !
Nous te suivrons, de loin, dans ta noble carrière ;
Pour toi, de nos enfants la naïve prière
Monte au ciel du pied de la Croix !

LOUIS FISET.

EDUCATION.

PEDAGOGIE.

DES OBSTACLES QUE LES DÉFAUTS DES ENFANTS OPPOSENT A L'ÉDUCATION.

Les obstacles que les défauts des enfants opposent à leur bonne éducation ne viennent que trop souvent des torts et des erreurs des parents, car le naturel de l'enfant peut se résumer en ces deux mots : sympathie et imitation ; et, si nous savions vouloir fortement et avec persévérance, il ne pourrait s'assimiler que ce qui est bien, jusqu'au moment où sa raison est assez éclairée et son énergie assez développée pour repousser ce qui est mal.

Remontons à l'origine, et nous reconnaitrons que, trop souvent, les défauts les plus graves de l'homme ont leur cause dans son éducation même.

Ce jeune homme, par exemple, quoique excellent au fond, est brusque et même dur ; on dirait volontiers de lui, comme d'un ancien Romain, qu'il a embrassé la vertu pour la faire haïr... Est-ce surprenant ? Son père, sombre et violent à la fois, tenait continuellement sa famille dans la crainte : le morne silence qui régnait autour de lui n'était interrompu que par les éclats de sa colère, souvent injuste.

Cet autre manque de franchise... Ne vous en étonnez pas : dans son enfance, on se faisait de ses aveux une arme contre lui, et on le châtiât pour avoir été sincère.

Ce troisième est atteint d'une timidité incurable... Pourrait-il en être autrement ? Dans son jeune âge, on accueillait ses naïves questions par des risées ; il était obligé de refouler tous ses sentiments en lui-même ; et ainsi s'est établie entre sa pensée et ses organes une barrière qu'il ne peut plus rompre.

Cet autre enfin est vindicatif jusqu'à la perfidie... Sans l'excuser, je le conçois : à l'école ou au collège, il était livré en proie aux moqueries de ses camarades, qui mettaient leur joie à le persécuter, et qui, vaillamment, se réunissaient tous contre lui seul.

L'énumération des défauts dus à l'éducation serait interminable, et elle serait inutile ; car tous ne s'étant produits que par suite de notre imprudence et de notre mauvaise direction, ne sont en réalité que les effets, infiniment variés dans leur forme, d'une cause unique. Il ne s'agit donc pas de chercher, comme la médecine, des remèdes pour chaque maladie, mais d'établir les règles d'une bonne hygiène morale qui empêche les maladies de naître, et qui, sagement appliquée, procure aux jeunes âmes une constitution robuste.

Cette hygiène, c'est une éducation sensée ; cette constitution robuste de l'âme, c'est l'amour et l'habitude du bien. Tout découle de là.

Et de même que, à tous les défauts, quelle qu'en soit la diversité, il y avait un préservatif unique et souverain, de même quand, par notre négligence ou malgré nos soins, ces défauts se sont produits, il y a un unique et souverain remède. Quel est-il ? Remonter à la source et raviver fortement dans

le cœur l'amour du bien. Cet amour donne des clartés pour discerner les penchants nuisibles, et en même temps de l'énergie pour les vaincre ; et alors la volonté généreuse de l'enfant étant secondée par les soins intelligents des parents et des maîtres, les défauts disparaissent et font insensiblement place, non aux qualités qui leur sont opposées, mais à celles qui leur sont congénères et dont ces mêmes défauts n'étaient qu'une exagération ou un affaiblissement. L'amour excessif du plaisir se règle ; la curiosité, l'indiscrétion ne sont plus qu'un légitime désir d'apprendre ; la prodigalité se change en une libéralité louable, et l'avarice égoïste, plus commune à cet âge qu'on ne croit, en une sage économie ; les dispositions qui menaçaient de devenir pusillanimité, témérité, violence, orgueil, deviennent prudence, intrépidité, énergie, noble fierté.

C'est ainsi que, grâce à une éducation forte et sensée, les penchants qui pouvaient dégénérer en vices se développent en vertus. Sans qu'il soit nécessaire de s'occuper de chacun d'eux séparément, d'émonder, de tailler, de couper dans le vif, d'avoir sans cesse le sécateur à la main, l'arbre prospère et se couvre de fruits.

Ces réflexions générales ne nous dispensent pas d'étudier en particulier les défauts et les maladies morales qui entravent la marche de l'éducation. C'est ce que nous allons faire, après avoir répété que, très-probablement, si l'éducation dès le commencement est bien dirigée, ces défauts et ces maladies ne se produiront pas, ou que, du moins, il sera peu difficile de les guérir dès qu'on en aura vu poindre les premiers symptômes.

Avant tout, distinguons bien les défauts qui sont naturels à l'enfance de ceux qui sont imputables à l'enfant.

Les défauts naturels à l'enfance doivent à peine nous occuper ; ce ne sont pas, à proprement parler, des défauts ; ce sont des imperfections que le progrès de l'âge fera disparaître.

Un enfant est léger, inconsidéré, étourdi ; vous vous en plaignez, et vous avez tort : ce n'est pas à lui qu'appartient la légèreté, l'inconsidération, l'étourderie ; c'est à l'enfance. Peut-il se séparer de son âge ?

A en croire certains parents, la raison devrait pousser plus tôt que la barbe, et un jeune garçon devrait savoir se maîtriser aussi bien qu'un homme.

Cette extrême vivacité, cette mobilité continuelle, dont on se plaint, sont inhérentes à cet âge ; s'en fâcher, c'est se fâcher de ce que le ruisseau coule, sautille et babille. Aimerez-vous mieux une eau croupissante ? un enfant sournois ou toujours endormi dans un coin ? " Mais il faut sans cesse veiller sur lui ; son bruit continu me fatigue. " C'est grand dommage, en vérité ! Voilà un père bien digne de ce nom, qui, pour le développement de la santé physique et morale de son enfant, ne sait pas supporter un peu de tapage ! Si, au lieu de marcher, il aime mieux courir, s'il ne sait entrer dans une chambre qu'en sautant, s'il se roule sur le plancher, s'il se cache, pour vous surprendre, derrière les meubles ou sous les meubles, si tout l'amuse et l'attire, si la gaité dont son petit cœur surabonde éclate sans cause par des rires imprévus, savez-vous ce que cela veut dire ? Cela veut dire que son enfance est heureuse. Ah ! laissez-le pleinement savourer ce miel des premiers jours ; les jours d'absinthe viendront assez vite.

Légèreté, irréflexion, étourderie pendant l'enfance et même au commencement de l'adolescence, n'ont donc rien qui m'inquiète, tant que la sagesse des parents veille, tant qu'elle contient tout dans de justes bornes, tant que l'enfant léger ne devient pas un enfant espiègle.

Car, pour l'espièglerie, loin de l'encourager comme on le fait trop généralement, je ne saurais même la tolérer. Que de personnes cependant se divertissent des espiègleries plus ou moins malicieuses des enfants ! Elles y applaudissent, elles en rient en leur présence. Je prendrai la liberté de

dire à ces personnes si gaies que l'enfance n'est pas destinée à leur donner la comédie. L'éducation est chose sérieuse et sainte. Ce qui les fait rire m'attriste ; et je ne saurais trop recommander aux parents, tout en autorisant les innocents badinages, de réprimer sévèrement tout acte, toute parole qui blesserait la charité ou la bienséance. Quand, à l'âge de dix ans, un enfant qui devient ensuite un auteur célèbre, condamné (c'est lui qui nous le raconte) à aller au lit sans souper, dit adieu successivement aux personnes réunies en cercle autour du feu, et que, s'inclinant ensuite vers la cheminée où la broche tourne, il dit avec un soupir comique : "Adieu, rôti," tout le monde rit, et moi aussi, et comme ses parents, je lui fais grâce. Mais, quand un jeune garçon, encouragé par une indulgence déplacée, joue quelque bon tour à un camarade ou fait quelque niche à un ami de la maison, l'on peut rire tant qu'on voudra, moi je m'allige : car ces jeux, à les bien considérer, tiennent de la moquerie, et au fond de la moquerie il y a toujours quelque chose de malicieux et de cruel.

Quand aux défauts qui sont réellement imputables à l'enfant et qui mettent de véritables obstacles à l'éducation, les plus fréquents sont le mensonge et l'indocilité.

Disons le franchement : quand un enfant devient menteur, il y a presque toujours un peu de notre faute. L'enfant est naturellement très-expansif ; il pense à haute voix ; il lui paraît aussi naturel d'exprimer un sentiment que de l'éprouver, et de raconter une action que de la faire ; et si, de bonne heure, ce penchant était habilement secondé par nous, si jamais sa sincérité ne lui était nuisible, jamais sa parole ne déguiserait sa pensée. Mais si, à un âge où il n'a ni assez de discernement pour distinguer le bien du mal, ni assez de force de caractère pour préférer toujours le bien, sa vérité est pour lui une occasion de punitions et de reproches ; et si, à l'idée de la sincérité et de la franchise s'associe une fois dans son esprit quelque idée effrayante ou même seulement pénible, le voilà devenu menteur, et je crains qu'on n'ait ensuite bien de la peine à le guérir. Pourquoi ce même enfant, menteur avec ses parents et ses maîtres, ne cache-t-il rien à ses camarades ? c'est qu'il n'a rien à craindre des suites de sa confiance en eux. Et bien, que cette observation nous éclaire : veillons à ce que sa sincérité ne lui soit jamais nuisible... Voici une autre règle : il ne faut jamais induire l'enfant à mentir. Or, c'est l'y induire que de l'interroger sur des choses dont nous ne sommes pas sûrs. Cette manie de questionner ainsi les enfants constitue une véritable tentation. Nos menaces, qui, dans ce cas, demeurent souvent sans effet, affaiblissent notre autorité sur lui, et, quand une fois il nous a menti impunément, son respect pour nous n'est plus le même.

Voici donc ce qu'on peut faire pour le préserver de ce vice : quand nous sommes sûrs de la vérité et quand, en même temps, il ignore que nous la savons, interrogeons-le : s'il dit vrai, ne le louons pas : car de quoi et pourquoi le louerions-nous ? Mais s'il ment, mettons l'occasion à profit ; faisons en sorte qu'à l'idée du mensonge s'associe très-fortement dans son esprit l'idée de la honte et de la douleur, et qu'il ait peur du mensonge plus que les enfants à qui l'on a fait des contes de revenants n'ont peur des ténébres.

Cela nous sera facile si nous savons profiter de l'occasion favorable ou la faire naître, et si nous avons assez d'empire sur nous-mêmes pour nous résigner à ignorer quelquefois ce que nous voudrions savoir. Il est mille moyens, mille ruses que nous pouvons nous aider. L'enfant ne manque pas d'esprit ; mais nous en avons plus que lui ; et il serait bien étrange qu'il remportât la victoire dans cette lutte de notre intelligence contre la sienne.

Si les précautions que je viens d'indiquer ont été négligées et si l'enfant est devenu menteur, que faire ? Être sans pitié lorsque le mensonge sera évident, et faire parler l'honneur lorsque ce sentiment commencera à s'éveiller.

Mais n'y comptons pas trop : car le sentiment de l'honneur, qui est le résultat de l'éducation, ne saurait guère être un élément, du moins dans les premières années, et ne peut que bien rarement contribuer à la fortifier, puisque c'est à elle à le produire.

Surtout n'exagérons rien, "On méprise les menteurs." Disons cela à un adolescent, je le veux bien, mais ne le disons pas à un enfant, qui ne nous comprendrait pas. "Un menteur est aussi comptable qu'un voleur." Ti donc ! Un calomniateur, passe... Mais parce que, pour échapper à une punition, un enfant aura dit fausement : "Je ne l'ai pas fait exprès," ou : "J'avais oublié," doit-on lui présenter en perspective la cour d'assises ? N'est-ce pas là mentir pour corriger le mensonge ? — *Manuel Général de l'Instruction Primaire.*

BARRAU.

(A continuer.)

AVIS OFFICIELS.



DIRECTION DES MUNICIPALITÉS.

Son Excellence, le Gouverneur-Général en conseil, a bien voulu, le 28 septembre dernier : 1o. Eriger en municipalité scolaire séparée la localité connue sous le nom de Mont-Louis, dans le comté de Gaspé, et lui donner les limites suivantes : Depuis l'Anse Pleureuse, inclusivement, vers l'Est, jusqu'au Ruissseau-aux-Rebours, vers l'Ouest, formant une étendue de cinq lieues de front ; 2o. Diviser la municipalité scolaire du Cap des Rosiers en deux parties et ériger chacune d'elles en municipalité scolaire séparée, la première devant être connue sous le nom de municipalité scolaire du Cap des Rosiers et devant avoir une étendue de trois lieues depuis les trois Ruissseaux, au nord, jusqu'au Cap Bon-Ami, au sud ; et la seconde devant être appelée municipalité scolaire de la Grande-Grève et s'étendre, au nord, depuis le cap Bon-Ami, jusqu'à la limite actuelle de la municipalité scolaire du Cap des Rosiers, et au nord-ouest, comprendre le Petit Gaspé et s'étendre jusqu'au Cap aux Os.

NOMINATIONS.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, le 28 du courant, approuver les nominations suivantes :

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

M. Tancredé Dostaler, ancien élève de l'école et de l'Université Laval et muni du diplôme pour école-modèle, est nommé professeur adjoint.

ÉCOLE NORMALE LAVAL.

M. Norbert Thibault, ancien élève de l'école et muni du diplôme pour académie est nommé professeur adjoint.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, le 26 courant, faire les nominations suivantes de Commissaires d'École :

Comté de Témiscouata.—St. George de Kakoua : MM. François Rancourt et Joseph Lessard.

Comté de Témiscouata.—Village St. Edouard : Le Révérend Domini-que Racine.

Comté de Rimouski.—Ste. Flavie : Le Révérend Moïse Duguay, MM. Fabien Gauvreau et Olovis St. Amand.

Comté d'Arthabaska.—Stanford : MM. Etienne Sylvain et Olivier Desrochers.

Comté de la Beauce.—St. François : MM. Gilbert Léger et Magloire Pilet dit Jolicœur.

Comté de Gaspé.—Mont-Louis : MM. François Lapointe, Michel Laflamme, Jacques Henley, Théodore Boucher et Alexandre Campion, avec François Navier Thibault, pour secrétaire-trésorier.

Comté de Huntingdon.—Hemmingford : M. Arthur McAller.

Comté de Rimouski.—St. Anaclet : MM. Hubert Lavoie, Laurent Proux et Hubert Lepage.

Comté de Gaspé.—Cap des Rosiers : MM. Jacques Eve, James Whelan, John Packwood, Michel de Ste. Croix et Joseph O'Connor, avec Peter Whelan, pour secrétaire-trésorier.

Comté de l'Ottawa.—Wakefield : MM. Joseph Irwin et George Hall.

Comté de Montmorency.—St. Joachim : MM. Gilbert Roberge et Olivier Ferland.

Comté de Maskinongé.—Peterborough : Le Révérend C. T. Turgeon et M. Louis Prévost.

Comté de Gaspé.—Malbaie : M. Jean Fauvel.

Comté de Rimouski.—Township McNider : MM. Marcel Santerre, Joseph St. Pierre, Charles Sénécal, Cyprien Bérubé et Pierre Bouchard, avec Zéphirin Lanouette, pour secrétaire-trésorier.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE MONTREAL.

MM. Antoine Martel, Magloire Lalonde, Isaac Hogue, Pierre Auclair, Joseph Casimir Michaud, Aristide Beaudoin, Joseph Tanguay, Louis Maxime Durocher ; Diles. Marie Georgina McKerty, Emma Peltier, Marie Eliza Archambault, De Lima Perrault, Marie De Lima Lestage, Eléonore Lavalée, Henriette Groux, Tharsile Gervais, Laura Driscoll, Philomène Demers, Rosalie Poulin, Mélina Minier, Catherine Hamel, Victorine Bousquet, Léocadie Lampront, Philomène Labelle, Adèle Alix, Christine Grénier, Marie Céline Poyer, Adéline Raby, Julie Breault, Adèle Leger, Restitue Gendron, Philomène McKie, Marguerite Labelle, Marie Reine Catineau, Zéphirine Malo, Arthémise Chenevert, Julie Duval, Marie Hermine Picard, Marie Adéline Crevier, Marie Rose Peltier, Léopoldine Beauchamp, Thomas Charland, Delphine Richard, Mélina Tellier ; MM. Césaire Désormeau, Charles Codebecq, Thomas McGowan, Joseph Rainville, Maxime Réjimal, Timothy Donahoe, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

M. Urgèle Fontaine ; Dlle. Adéline Lecuyer ; MM. Pierre Bériault, Narcisse St. André, Adolphe Fontaine, Louis Labelle et Joseph Paradis, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE QUEBEC.

M. George Burton ; Diles. Angèle Blais, M. Céline Boivin, Augustine Elizabeth Bouchard, M. Constance Caron, M. Joseph Côté, Mary Carroll, M. Eugénie Drouin, M. Céline Gingras, Caroline Giroux, M. Adèle Gagné, M. Philomène Jobin, Mary Ann Kelly, Marg. Ludvine Kerson, Marie Zélie Lemay, M. Philomène Mercier, Anna Magher, M. Marguerite Naud *alias* Labrie, Marie Sara Adélaïde Perrault, M. Céline Roy, Eléonore Réaume, M. Léda Vallière et Mr. Michel Vigilant, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

NAPOLEON LACASSE,
Secrétaire.

DONS OFFERTS AU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le Surintendant accuse avec reconnaissance réception des dons suivants :

De M. John Gilmary Shea, de New-York : Histoire Générale des Voyages, par Laharpe, 29 vols in-180 ; Historia General de las Hechos de las Castellanos en la islas y tierra firme del Mar Oceano, par Antonio de Herrera, 1 vol. in-180.

De M. Alphonse LeRoy, professeur à l'Université de Liège, Belgique : Rapport du Comité de Littérature et des Beaux-Arts, par lui-même, 1 brochure in-80 ; La Philosophie au Pays de Liège, (XVII et XVIII siècles) par lui-même, 1 brochure in-80.

De M. H. Perley, de Frederickton, New-Brunswick : Reports on the Sea and River Fisheries of New-Brunswick, par lui-même, brochure in-80., double exemplaire ; A Hand-Book of information for emigrants to New-Brunswick, par lui-même, brochure in-120, cinq exemplaires :

De M. David N. Camp, de Hartford, Connecticut : Mitchell's series of Outline Maps for the use of academies and schools, 10 cartes ; Camp's Geography, embracing the key to Mitchell's series of Outline Maps, 1 vol. petit in-40., 3 exemplaires.

De M. James S. Eaton, M. A., à Andover, Massachusetts : Easy lessons on Mental arithmetic, par lui-même, 1 vol. in-18 ; A Treatise on Arithmetic, combining analysis and synthesis, par lui-même, 1 vol. in-12. A key to Eaton's Arithmetic, par lui-même, 1 brochure in 120 ; Intellectual Arithmetic, par M. Warren Colburn, 1 vol. in-180 ; Catalogue of Phillips Academy, 1 brochure, in-80.

INSTITUTEURS DISPONIBLES.

M. Laurent Giguère, Rivière du Loup, en haut. Diplôme pour école modèle.

M. Timothy O'Donohoe, No. 295, Rue Ste. Marie, Montréal.

M. P. A. Parent, diplôme pour école-modèle, anglais et français. Rimouski.

Mlle. Caroline Gibeau, enseigne l'anglais et le français, diplôme pour école élémentaire. 89, rue Ste. Catherine, Montréal.

M. Godfroy Gagnon, diplôme pour école élémentaire. St. Janvier.

Mlle. Marceline Ethier, diplôme pour école élémentaire. 127, rue Montcalm, Montréal.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) SEPTEMBRE 1860.

Relation du voyage de Son Altesse Royale le Prince de Galles en Amérique.

I.

INTRODUCTION.

Notre journal ne traite d'ordinaire que de sujets qui se rapportent à l'éducation, aux sciences et à la littérature ; cependant, quand de grands événements s'accomplissent, nous ne nous faisons jamais faute de les enregistrer dans nos colonnes. L'instituteur, du reste, ne doit pas ignorer l'histoire contemporaine ; elle lui est utile de mille manières, et il en tire surtout profit en enseignant l'histoire, la géographie, etc. Il peut, en la racontant à ses élèves, la faire servir à développer leur mémoire et leur intelligence ; mais il doit, dans ce cas, se donner de garde de provoquer chez eux, par ses récits, tout sentiment qui s'assimilerait à ce que l'on est convenu d'appeler esprit de parti.

Parmi les événements récents qui feront époque dans les annales de ce pays, les plus importants sans doute sont l'achèvement du pont Victoria et son inauguration solennelle par l'héritier présomptif du plus grand empire du monde.

Le 14 mai 1859, nos deux chambres du parlement votaient une adresse à Sa Majesté la Reine, en l'informant que le travail gigantesque qu'avait entrepris la colonie touchait à sa fin et en demandant humblement qu'il plût à Sa Majesté, ou à tout autre membre de la famille royale de visiter le Canada et d'inaugurer le pont Victoria. L'honorable H. Smith, Président de l'Assemblée Législative, ayant été chargé de l'adresse, la porta en Angleterre et la déposa au pied du Trône. Sa Majesté voulut bien répondre qu'il lui était impossible de se rendre au désir de ses sujets du Canada ; mais que le Prince de Galles y viendrait à sa place et l'y représenterait.

II.

BIOGRAPHIE DU PRINCE.

Son Altesse Royale Albert-Edouard est né au palais de Buckingham, le 9 novembre 1841. Voici la liste de ses titres : " Prince de Galles, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg-Gotha, Duc de Cornwall et Rothsay, Comte de Chester, Carrick et Dublin, Baron de Renfrew et Lord des Iles, Chevalier de la Jarretière."

Une partie de ces titres lui appartient par droit de naissance ; les autres ont été expressément créés pour lui. Pour complaire aux chefs gallois, Edouard I ayant fait son fils Prince de Galles, ce titre a toujours été accordé depuis à l'héritier présomptif du trône anglais. Les titres écossais du Prince remontent à Robert III, sous le règne duquel ils furent affectés à l'héritier présomptif de la couronne d'Ecosse. Le 10 septembre 1849, Sa Majesté conféra à son fils et à ses descendants, à perpétuité, la dignité de comte de Dublin du Royaume-Uni, en souvenir de son voyage dans cette partie de ses domaines.

C'est sous les yeux même de sa mère qu'a eu lieu la première éducation du Prince de Galles. Des maîtres, choisis expressément à cause de leur haute capacité et de leur aptitude, l'ont aidé dans l'étude des langues, des classiques, de l'histoire naturelle, des mathématiques et de diverses autres branches d'instruction. Quand l'âge du Prince eut rendu nécessaires les soins d'un précepteur, M. Gibbs fut appelé à remplir auprès de lui cette charge confidence. On inspira au jeune Prince le goût de l'étude en la lui rendant peu agréable par tous les moyens possibles. M. Gibbs inculqua rapidement à son élève les premières connaissances et s'aida dans cette tâche d'anecdotes et d'historiettes qu'il sait conter avec un rare talent. Les premières vérités utiles que connut ainsi le Prince éveillèrent en lui le désir de s'instruire davantage et l'encouragement qu'il reçut de son précepteur développa largement ce sentiment dans son esprit et dans son cœur. Tous deux se mirent donc en frais d'étudier ensemble les phénomènes ordinaires de la nature ; et des explications données à propos répandirent la lumière sur des sujets hors de la portée

parfois de la jeune intelligence que M. Gibbs avait mission de cultiver. (1)

On sait avec quel succès la Reine et le Prince son époux se sont livrés à la culture des arts. Ils n'est par conséquent pas étonnant qu'ils aient désiré que le talent qu'ils possédaient eux-mêmes leurs enfants le possédassent à leur tour ; mais ce qui est de nature à surprendre, c'est de voir jusqu'à quel point ce désir s'est réalisé. Le Prince de Galles a appris à dessiner et à se servir utilement du crayon de l'artiste. Ses promenades et ses voyages lui ont permis, en maintes circonstances, de donner des preuves de son savoir-faire.

On résolut d'abord de le faire voyager dans cette partie de l'Angleterre qui comprend les comtés de Cumberland et de Westmoreland. Outre le plaisir qu'il eût d'entendre, sur les expéditions aux terres arctiques, les récits du Dr. Armstrong, gentilhomme qui formait partie de sa suite et qui, en qualité de chirurgien et de naturaliste, avait accompagné ceux qui étaient allés à la recherche de Sir John Franklin, cette excursion fournit au jeune Prince une heureuse occasion de compléter ses études géologiques. Il descendit dans les mines, gravit les montagnes, fit ample collection d'échantillons de métaux, croqua des paysages, inséra dans son carnet de voyage le compte-rendu de ses pérégrinations journalières ou décrit dans des lettres à sa famille tout ce qui lui semblait digne d'être raconté, entremêlant ses narrations d'appréciations que lui suggéraient les mœurs des habitants de ces comtés.

Le Prince de Galles fit son second voyage à l'étranger. Il parcourut les parties les plus intéressantes de l'Allemagne, de la France et de la Suisse. Ce voyage lui profita plus que le précédent. A son retour, on lui assigna, pour y compléter son éducation, la Maison Blanche (*White Lodge*) dans le parc Richmond, site admirable et répondant en tout point au but que l'on se proposait en l'y installant. Des princes de Galles, ses dévanciers, s'y étaient tour à tour, comme lui, livrés aux travaux de l'étude et aux innocentes récréations du jeune âge. C'est dans cette charmante retraite qu'on lui fit suivre avec plus de système encore qu'auparavant un cours d'instruction mêlé de promenades en bateau sur la Tamise, de courses à cheval dans le parc, et parfois de parties de crosse (*cricket*). Ces récréations et l'air pur pour lequel cet endroit est renommé contribuèrent à fortifier la santé du Prince.

Après avoir savouré à loisir les douceurs de cette retraite, le Prince entreprit un troisième voyage qui eut pour lui de nouveaux attraits. Monté sur le yacht royal, il cotoya l'Irlande, visitant les endroits de l'île où il était le plus facile d'aborder. Les paysages enchanteurs de la verte Erin ne pouvaient manquer d'impressionner vivement Son Altesse ; ses cartons de voyages en font foi. La gaieté irlandaise, si justement renommée, dut également contribuer à l'amusement du jeune touriste.

Le 9 novembre 1858, le Prince qui atteignait ce jour-là sa dix-septième année, fut nommé colonel dans l'armée. La Gazette de Londres du lendemain (*the London Gazette*) renfermait le décret de Sa Majesté, annonçant "qu'il lui avait plu d'accorder à Son Altesse Royale Edouard Albert, Prince de Galles, plein pouvoir de revêtir et porter l'étoile, le collier et les autres insignes du très noble ordre de la Jarretière, de s'asseoir dans la stalle réservée au Prince de Galles, dans la chapelle royale de St. George, à Windsor, et de jouir de tous les droits et prérogatives appartenant à un chevalier compagnon du très noble ordre susdit, d'une manière aussi absolue et aussi parfaite que si Son Altesse Royale eût été formellement installée dans cette dignité."

Après avoir été ainsi mis au fait des devoirs qu'impose l'âge viril, dans lequel il venait d'entrer, le Prince résolut de poursuivre ses études, durant quelques temps au moins, et de se rendre à Rome dans ce but. Sur ces entrefaites, le frère de Lord Elgin, le Major Général Bruce, si connu et si aimé au Canada, fut nommé Gouverneur du Prince. On ne pouvait faire un choix de meilleur augure pour cette colonie. A la suite d'une courte visite qu'il fit à son illustre oncle, à Berlin, la Princesse Frédéric-Guillaume, de Prusse, il se dirigea vers l'Italie, accompagné de son gouverneur. C'est au début de ce voyage qu'il accompagna le premier acte de sa vie publique ; acte dont le souvenir restera éternellement gravé dans la mémoire des Canadiens. Les nobles luttes engagées par la mère-patrie avait fait naître dans cette grande colonie de l'Empire, le désir de s'associer aux sacrifices qui s'imposait la nation anglaise ; le monde sait combien ce pays a magnifiquement contribué pour le soulagement des victimes de la guerre de Crimée, et quelques mois plus tard pour celui des victimes de la

guerre de l'Inde. Mais là ne devait pas se borner le zèle de cette colonie. Elle fit la levée d'un régiment qui fut appelé le 100^e régiment, ou régiment canadien royal d'infanterie du Prince de Galles. Lors de leur débarquement en Angleterre, ces troupes furent cantonnées à Shorncliffe, près de Folkestone, où son Altesse Royale en fit la revue et, en leur donnant leurs drapeaux, leur fit le discours suivant :

"Lord Melville, Colonel de Rottenberg et officiers et soldats du 100^e régiment, c'est avec bonheur qu'avec le gracieux assentiment de la Reine, j'accomplis aujourd'hui le premier acte de ma vie publique en donnant ses drapeaux à un régiment qui est l'offrande spontanée du loyal et noble peuple canadien et auquel, suivant son désir, on a donné mon nom. Cette cérémonie est d'autant plus significative et solennelle qu'on confiait pour la première fois à votre garde ces emblèmes de la fidélité et de la valeur militaires, je dois non seulement parler en termes élogieux de votre entraînement dans l'armée nationale, mais encore publier hautement un acte qui fait connaître par quels sermens liens se rattachent entre elles toutes les parties de notre vaste empire. Ma jeunesse et mon inexpérience ne me permettent d'exprimer qu'imparfaitement les sentiments que font naître en moi et votre loyauté et la prospérité dont jouit la grande province du Canada. Veuillez bien croire cependant que je suivrai avec un vif intérêt tous vos pas dans la noble carrière que vous avez embrassée ; je vous salue cordialement tout l'honneur et le succès qu'il est possible d'y atteindre."

Le Prince arriva dans la ville éternelle vers la fin de Janvier 1859 ; et lorsqu'il en eut passé en revue les monuments anciens et modernes, on le vit se remettre à l'étude avec calme et sans ostentation. Avant de s'y livrer cependant, il fit une visite au Pape. Cette visite est destinée à faire époque dans les fastes du Vatican où, depuis des siècles, aucun Prince du sang royal d'Angleterre n'avait mis le pied. Suivant le désir qu'en avait formulé la Reine, sa réception y eut lieu sans beaucoup d'apparat. En voyant entrer le Prince dans l'appartement où elle devait se faire, Sa Sainteté alla à sa rencontre et l'accueillit avec toute l'affabilité possible. Puis, Payant conduit à un siège où Elle le fit asseoir, Elle lia en français conversation avec lui. Cette entrevue, qui fut des plus agréables, quoique de courte durée, n'eut que le général Bruce pour témoin. Le Pape et le Prince se complimentèrent mutuellement et s'entretenirent de divers sujets se rapportant à la ville pontificale. On dit que Sa Sainteté, charmée par les manières et le caractère de son jeune visiteur, manifesta ensuite la plus haute opinion à son sujet. Comme le Prince se levait pour se retirer, le Pape le reconduisit jusqu'à l'entrée de l'appartement, en lui donnant toujours des marques du plus vif intérêt. Le séjour de son Altesse Royale à Rome fut interrompu par la guerre d'Italie. Il se rendit de là à Gibraltar et passa ensuite en Espagne et au Portugal. Il revint en Angleterre, le 25 juin 1859.

Ayant été puiser le goût de la littérature latine aux lieux mêmes qui furent son berceau, le Prince, peu de temps après son retour, suivit un cours classique régulier à l'Université d'Edimbourg, assistant chaque jour aux leçons qui s'y donnent, montrant beaucoup d'application et faisant de grands progrès dans les belles-lettres. Il le continua ensuite à Oxford, où son éducation se complétait de plus en plus, grâce aux soins de professeurs célèbres dans le monde entier par leur érudition, quand on le chargea de venir en Canada.

III.

DÉPART DU PRINCE POUR L'AMÉRIQUE.

Le 9 juillet, le yacht *Albert et Victoria*, à bord duquel se trouvaient son Altesse Royale et son auguste père, le Prince-Albert, entra dans la rade de Plymouth. Sa Majesté la Reine, les avait accompagnés quelque temps à bord du *Fairy*. A 9 heures et demie, le Prince, ayant été harangué par la corporation du bourg de Devonport, s'embarqua à bord du *Hero*, navire de 91 canons. Ce vaisseau commandé par le Capitaine Seymour, C. R. et accompagné de l'*Aradné*, quitta la rade le lendemain à 7 heures du matin, au milieu du bruit des salves tirées par le *St. George* et l'*Esmerald*, la citadelle et les batteries du mont Edgmont. Comme le *Hero* approchait, la flotte de la Manche qui était ancrée à quatre milles du port s'échelonna sur deux lignes et le puissant navire passant majestueusement entre elles prit les devants. Les personnes suivantes, composant son entourage, s'embarquèrent avec son Altesse Royale : le Duc de New Castle, secrétaire d'état pour les colonies, le comte de St. Germain, grand-chambellan de la maison de la Reine, le Major général Bruce, Gouverneur du Prince ; le Dr.

(1) *Domestic memoirs of the Royal Family*, par Sir Folkestone William.

Auckland, chirurgien du Prince; le Major Teesdale et le Capitaine Grey, écuyers du Prince, et M. Eglenherst, secrétaire du Duc de New-Castle.

IV.

TERRENEUVE.

Treize jours après, l'escadre royale était en vue de Terre-Neuve, et le 23 juillet, à 7 h. du soir, le *Hero* et l'*Ariadne* jetaient l'ancre dans le havre de St. Jean. Le lendemain, à midi, Son Altesse Royale foulait pour la première fois le sol des immenses domaines de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord. Cet événement mémorable, dont la nouvelle fut de suite communiquée par le télégraphe dans toutes les colonies, créa partout la plus vive sensation. Dans plusieurs endroits, des salves d'artillerie et le son des cloches, se joignirent aux joyeuses acclamations du peuple.

Suivant les historiens, Terre-Neuve est la première partie de l'Amérique que découvrirent les explorateurs européens. On rapporte qu'en 936, Biarne, fils d'Eric le Rouge, comte de Norvège, y pénétra le premier. En mai 1497, Cabot, navigateur au service d'Henri VIII, lui donna le nom de *Prima Vista*, qu'a gardé une petite île qui l'avoisine. Les Portugais y fondèrent les premiers établissements de pêche en 1502; les espagnols, les français et les anglais les suivirent de près, et comme toutes les autres contrées de l'Amérique du Nord, elle fut successivement prise, perdue et reprise par ces deux dernières nations, jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713, époque à laquelle Louis XIV la céda à l'Angleterre. Cette cession précéda d'environ 50 ans celle du Canada. On peut par conséquent regarder Terre-Neuve comme la plus ancienne des colonies que l'Angleterre possède en Amérique. En 1729, elle fut séparée de la Nouvelle-Ecosse, et le capitaine Osborne en fut nommé gouverneur; Sir Alexander Bannerman en est maintenant le quarante-unième gouverneur.

L'île est de forme triangulaire et à une étendue de 420 milles sur une largeur d'à peu près 300; sa superficie est de 26,000 milles carrés.

La population de Terre-Neuve, en 1857, était de 129,000 âmes, dont 50,000 catholiques, 42,000 protestants appartenant à l'église d'Angleterre, 20,000 méthodistes. Elle possède une école normale, 12 écoles de grammaire (*grammar schools*) ou académies, 300 écoles élémentaires fréquentées par 18,000 élèves. Le système d'éducation que l'on y a adopté paraît également convenir aux catholiques comme aux protestants; chacun administre ses propres affaires suivant sa croyance: les catholiques ont leur bureau et leur inspecteur catholiques; les protestants, de leur côté, ont leur bureau et leur inspecteur protestants, etc.

Terre-Neuve ne renferme qu'une cité, St. Jean, et cinq villes, lesquelles sont: Havre de Grâce, Carbonear, Brignes, Port de Grâce et Placentia, autrefois Plaisance. St. Jean est le port de mer le plus oriental de l'Amérique. Ce havre est excellent; il est entouré de deux montagnes et son entrée est défendue par de nombreuses batteries. La cité est bâtie sur une éminence; elle est éclairée au gaz et bien approvisionnée d'eau. En 1807, il ne se publiait qu'un seul journal à St. Jean; les lecteurs de Terre-Neuve en ont maintenant neuf à leur disposition. Le gouvernement responsable y a été établi en 1854. En 1852, on y fonda un Conseil Législatif et une Assemblée Législative, qui furent réunis en 1843, puis séparés en 1848. Les membres de la chambre basse sont au nombre de 20.

Les principaux édifices sont: la cathédrale catholique érigée depuis l'incendie de 1846; la cathédrale anglicane, monument élégant dans le style gothique; la maison du Parlement également appelée la Maison coloniale (*colonial building*) et renfermant les bureaux publics, etc. Elle est dans le style grec. La population est de 20 à 25,000 âmes.

Le correspondant du *Montreal Gazette* décrit ainsi le premier de ces monuments: "Sur un site des plus beaux, formé par un terre au cœur de la cité, s'élève la cathédrale avec le palais de l'évêque. Elle est dans le style italien et flanquée de tours qui dominent les édifices avoisinants. Elle m'a semblé être d'un tiers on d'un quart moins grande que celle de Notre-Dame à Montréal, mais l'intérieur en est infiniment mieux décoré; rien n'y est sombre; la lumière y ruisselle. L'évêque, Mgr. Mallock, aime les beaux-arts; et j'ai vu ici d'admirables copies de quelques chefs-d'œuvres des grands maîtres italiens."

L'arrivée du Prince eut lieu au bruit du canon des vaisseaux ancrés dans le port qui se pavoisèrent et dont les haubans se couvrirent de matelots. Le vaisseau de guerre français, le *Sésostris* s'y trouvait par hasard. Quoiqu'il eût plu toute la matinée, au débarquement de Son Altesse, le temps se remit au beau. Le

gouverneur, les autorités civiles et militaires, les sociétés nationales et autres lui souhaitèrent la bienvenue sur le quai et lui firent cortège à travers les rues décorées de beaux arcs de triomphe jusqu'à la résidence du gouverneur. Après la lecture des adresses, eut lieu la réception officielle (leree.) Vint ensuite une revue de la milice volontaire passée par le Prince. Cette journée se termina par un souper auquel furent conviés les évêques catholique et protestant de l'île, le juge en chef Sir Francis Brady et les autres juges. Le soir il y eut feu d'artifice; vu du rivage, le spectacle qu'il a offert a dû être magnifique. Le second jour, le ciel fut très serein et l'enthousiasme de la population éclata de mille sortes. Dans la matinée, Son Altesse Royale visita les deux cathédrales, à l'entrée desquelles les deux évêques à la tête de leur clergé vinrent le recevoir; le Prince ne put s'empêcher d'admirer hautement ces deux beaux édifices dont les orgues firent, dans cette circonstance, entendre l'air de l'hymne national, au grand contentement de la foule qui l'entourait. A la suite d'une légère collation, donnée chez le gouverneur, eurent lieu des régattes sur le lac Quidi-Vidi, en présence d'un immense concours de peuple qui acclamait le prince. On ne saurait imaginer de scène plus gaie ni plus animée. Les régattes terminées, Son Altesse Royale se rendit jusqu'au village pittoresque de Quidi-Vidi, où on le vit examiner avec intérêt les procédés employés dans la salaison et la dessiccation du poisson. On lui offrit, ce jour-là, au nom des habitants de l'île un magnifique Terre-Neuve portant un beau collier sur lequel, entre autres choses, étaient gravées les armes d'Angleterre. Son Altesse Royale fut enchantée de ce présent et appela le chien "Cabot" en l'honneur du célèbre navigateur qui avait découvert le pays. Dans la soirée, le Prince prit part à un grand bal qu'il ouvrit par un quadrille avec Lady Brady, femme du juge en chef, qui eut l'honneur de danser avec lui. C'est durant ce bal qu'une jeune dame allemande née à Gotha, capitale des Etats du Prince son père, eut également celui de lui être présentée d'une manière toute spéciale par le Dr. Auckland. Son Altesse Royale l'accueillit avec la plus grande affabilité en lui adressant la parole en allemand.

Le 27, eut lieu le départ du Prince pour Halifax. L'enthousiasme fut poussé à un tel point qu'on détela les chevaux de son carrosse qui traîna la population depuis le palais du gouvernement jusqu'au quai de la Reine. Le temps était magnifique. Au moment où il s'embarquait, des salves furent tirées par les vaisseaux et les acclamations des marins montés sur leurs vergues se mêlèrent en même temps à la voix du canon et à celle de la multitude qui bordait le rivage. La description suivante de la personne et des manières du jeune Prince, écrite à St. Jean par un correspondant du *Montreal Gazette*, s'accorde en tout point avec le jugement que l'on en a porté dans tous les endroits qu'il a honorés de sa présence, et quelque flateur que ce jugement lui puisse être, le langage de la presse et celui des personnes qui ont pu l'approcher, ne faisaient pas que de l'être bien davantage. "La danse est l'amusement favori du Prince; il s'y livre avec entrain et sans affectation. Ses manières sont empreintes de douceur. L'air de calme dignité qui règne dans toute sa personne ne l'abandonne jamais. Il porte l'uniforme de colonel des gardes du corps (*Life Guards*) en même temps que l'ordre de la Toison d'Or et le ruban et l'étoile de celui de la Jarretière. Tout ce qu'il voit semble l'enchanter et sa conduite aura l'effet de cimenter l'union des provinces. Il est exactement semblable à la Reine; sa figure est douce et à presque les contours harmonieux de celle de la femme. Ses formes sont fines et enfantines. Sa taille est d'à peu près 5 pieds six pouces. A bord de son vaisseau, il ne montra aucune raideur dans ses manières, dont le naturel et la grâce lui gagnent, au contraire, tous les cœurs."

V.

NOUVELLE-ECOSSE.

La seconde province honorée de la présence de l'héritier présomptif a été la Nouvelle-Ecosse. C'est la plus grande et la plus importante des provinces du Golfe. Cependant Terre-Neuve avec ses pêcheries et l'influence qu'elles exercent sur le commerce et la navigation de l'Empire Britannique et sa forte position maritime semble, sous le dernier rapport, ne point devoir lui céder le pas. La province de la Nouvelle-Ecosse renferme la péninsule de ce nom et l'île du Cap-Breton. La longueur de la péninsule est de 250 milles et sa plus grande largeur de 120. Elle a une superficie de 15,627 milles carrés et une population de 227,500 âmes. La superficie de l'île est de 3120 milles carrés et sa population est de 58,500 habitants.

La Nouvelle-Ecosse était autrefois appelée Acadie par les Français qui la colonisèrent les premiers en 1598. Les colons

se dirigèrent vers Hartsport, situé à environ sept milles plus loin et du côté où se trouve Cornwallis et où le *Styx* avait jeté l'ancre pour les attendre, l'eau ne se trouvant pas assez profonde à Windsor.

Dès que le Prince et sa suite furent à bord, le navire fit voile pour St. Jean, dans le Nouveau Brunswick. Lord Mulgrave et l'Amiral Milne revinrent, de leur côté, à Halifax d'où ils se rendirent dans le Bas-Canada.

VI.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le Nouveau-Brunswick faisait autrefois partie de l'Acadie, et l'histoire des premiers temps de sa colonisation est la même que celle de la Nouvelle-Ecosse. Il fut séparé de la péninsule et érigé en province en 1785. Il est borné au nord par le Bas-Canada; à l'est, par le golfe St. Laurent et par l'isthme qui le relie à la Nouvelle-Ecosse; au sud, par la baie de Fundy et à l'ouest, par l'état du Maine. Son étendue est de 27,620 milles, et a été, suivant nous, injustement augmentée aux dépens de notre province. Ce pays est fertile et jouit d'un beau climat; il est sillonné par de nombreuses rivières; ses lacs sont également nombreux. La principale rivière est la rivière St. Jean, qui arrose une étendue de 450 milles de son territoire. Elle égoutte 9,000,000 d'acres du sol du Nouveau-Brunswick, deux millions de celui du Canada et six millions de celui des Etats-Unis. Elle est navigable jusqu'à Frederickton, capitale de la Province, à 80 milles de la mer. La ville de St. Jean est située à son embouchure. La population du Nouveau-Brunswick est de 220,000 âmes, dont 70,000 catholiques. L'église d'Angleterre est, de toutes les autres congrégations, celle qui compte ensuite le plus de fidèles. Le système de gouvernement est le même que celui qui est en vigueur au Canada. Le conseil législatif s'y compose de 23 membres nommés à vie, et la chambre d'assemblée, de 41 membres élus par les communes. On y trouve un bureau d'éducation, un surintendant et plusieurs inspecteurs des écoles. Outre plusieurs écoles indépendantes, on y comptait, en 1855, quatre collèges, 11 écoles de grammaire et 762 écoles communes fréquentées par 21,923 élèves. Les principales villes sont: St. Jean, Frederickton, St. André, Dalhousie et Woodstock.

Quoiqu'à St. Jean ne soit pas la capitale du Nouveau-Brunswick, elle en est cependant la plus importante cité; elle renferme une population de 35,000 âmes. Elle est bien bâtie et a bon nombre de maisons de pierre et de brique. La partie est de la ville s'élève sur une péninsule qui s'avance dans le port. Ce quartier est régulièrement construit et, vu de la mer, il a un aspect imposant. Outre les églises, les principaux édifices sont: l'hôpital de marine, les casernes, le palais de justice, l'asile des aliénés, le pénitencier et les magasins du gouvernement.

Le *Styx* entra dans le port entre dix et onze heures du soir, le 2 août, et le Prince débarqua à dix heures et demie le lendemain matin. Toutes les rues étaient décorées; des arcs de verdure, des inscriptions et des bannières souhaitaient la bienvenue au visiteur royal. Le cortège représentant toutes les industries de la ville, au dire des correspondances, laissait loin en arrière tout ce que le Prince avait vu jusque là. 4000 enfants, entonnant le chant national de l'Angleterre, semaient des fleurs sur son passage. Pour la résidence du Prince, on avait fait choix de la maison de Mlle. Chapman, située sur une colline élevée, d'où la vue embrassait tout le charmant paysage des alentours de la ville. Ce choix, au reste, était judicieux. Quoique cette demeure ne fût pas spacieuse, elle avait cependant autrefois été habitée par le duc de Kent, dont Son Altesse Royale retrouve les souvenirs dans toutes les parties de l'Amérique anglaise qu'elle visite. On lui présenta là diverses adresses et 400 personnes assistèrent au lever qui y eut lieu.

Dans l'après-midi, Son Altesse Royale, accompagnée du Lieutenant-Gouverneur, parcourut la ville et alla voir le pont suspendu qui mène à Carleton. Dans la soirée, il y eut réunion chez le Prince à laquelle furent invités le Lieutenant-Gouverneur, le Procureur-Général Fisher, premier ministre du Nouveau-Brunswick, et quelques personnes. A une collation donnée, dans le même temps, aux représentants de la presse des Etats-Unis et des provinces voisines et aux étrangers de distinction, MM. Kinnear et Chamberlin, liés à la presse de Montréal, répondirent pour elle et de manière à leur faire honneur, à un des toasts qui furent portés. Le lendemain, à 9 heures du matin, le Prince monta à bord du *Forest Queen* pour se rendre à Frederickton où il arriva le 4 août, après avoir joui du magnifique coup d'œil que lui offraient les

paysages qui entourent la baie de Kennebecasis et la rivière St. Jean. Il était 6 heures du soir, quand le steamer jeta l'ancre dans le port de la ville. Le débarquement eut lieu sans tarder au bruit des salves de l'artillerie de la milice et au milieu des acclamations d'une multitude immense. Le soir, les pompiers firent par les rues une promenade aux flambeaux. Dimanche, le 5, le prince assista au service divin, pour la première fois depuis son arrivée en Amérique. Il fut reçu à l'entrée de la cathédrale anglicane par Sa Seigneurie l'évêque Malley, qui fit le sermon. L'église était encombrée par la foule; mais l'ordre le plus parfait ne cessa de régner, et le Prince en en sortant fut de nouveau accompagné par l'évêque.

Le lundi, un lever eut lieu dans la matinée; la législature et le conseil de ville y présentèrent leurs adresses. Dans l'après-dîner, on inaugura le parc donné à la ville par M. O'Leh. Le soir, le Prince prit part à un bal donné dans la salle du Conseil législatif et il ouvrit la dance avec Madame Manners Sutton, femme du Lieutenant-Gouverneur. Le même jour, M. le procureur-général Fisher donna une collation à laquelle fut convié le maire de Montréal, qui y répondit encore à un toast et de manière à se faire honneur. Les chefs de l'opposition s'y trouvaient présents, et ils firent preuve de bon goût en semblant mettre de côté, en l'honneur du Prince, tout dissentiment politique.

Le mardi, Son Altesse monta à bord du *Forest Queen*, pour revenir à St. Jean; mais un épais brouillard obligea le steamer à relâcher, de nombreux canots remplis de sauvages l'entouraient, et le Prince, pour tromper l'ennui de l'attente, offrit des prix à ceux qui réussiraient à devancer leurs adversaires dans une course à l'aviron. La proposition fut acceptée et la course eut lieu incontinent. Avant la disparition du brouillard, le qua s'était couvert de monde et le départ du steamer fut salué par trois immenses acclamations. A son retour à St. Jean, au lieu d'accoster à Kennebecasis, le bateau continua sa route jusqu'à Indiantown, où Son Altesse Royale reçut une dépêche de la Reine lui annonçant la continuation de l'état favorable de la santé de sa sœur la Princesse de Prusse et de sa fille nouvelle-née.

Le Prince entra cette fois à St. Jean en passant par le faubourg de Carleton, qui avait été magnifiquement décoré et où le peuple manifesta le plus vif enthousiasme. Comme il arrivait au pont, on défila les chevaux de son carrosse, et les pompiers de Carleton le traînèrent en triomphe à travers les rues jusqu'au quai. Là le Prince envoya quérir les principaux officiers de la milice, et en les remerciant de leur services, il leur setra cordialement la main, ainsi qu'aux membres du gouvernement. Il est à remarquer que, durant tout le cours du voyage du Prince, le premier sentiment qui dominait d'abord chez les populations, était un sentiment de respect et de curiosité qui paralysait quelque temps l'enthousiasme, lequel, une fois manifesté, tendait à s'accroître durant tout le temps que durait sa présence. La scène de son départ de St. Jean est décrite par le *Freeman's Journal* qui rapporte que les démonstrations faites par le peuple de cette ville allaient presque jusqu'au délire. Quand le *Styx* fut sorti du port, un steamer chargé de monde qui l'avait suivi en fit le tour; puis, comme il rebroussait chemin, les matelots du navire, montés sur les vergues le saluèrent par trois vigoureuses acclamations. Le Prince le salua de son côté en se découvrant.

(A continuer.)

Adresses présentées par quelques Institutions d'éducation à Son Altesse Royale le Prince de Galles.

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

" Qu'il plaise à votre Altesse Royale :

" C'est avec les sentiments du respect le plus profond, que l'Université Laval vient déposer aux pieds de Votre Altesse Royal ses hommages et l'expression de sa reconnaissance.

" Elle voit avec bonheur dans son enceinte l'héritier présomptif d'un vaste empire, le fils aîné d'une noble Reine, dont l'univers entier apprécie et proclame les vertus domestiques et vraiment royales, le digne représentant de cette Gracieuse Souveraine, à qui cette université est redevable de la charte de son établissement.

" Chargée de recueillir, au nom de notre Augusto Souveraine, les hommages de ses fidèles sujets dans cette partie de l'Empire, Votre Altesse Royale daignera agréer, nous l'espérons, l'expression de la profonde reconnaissance dont nous sommes pénétrés envers Sa Majesté."

"Animés par ce sentiment, nous prions Votre Altesse Royale de croire que tous les professeurs et élèves de cette institution, s'efforceront constamment de se montrer dignes de la faveur royale. Cette première et unique université canadienne-française, ainsi honorée de la protection royale, sera un monument durable du désir qu'a Sa Majesté de procurer le bonheur de tous ses sujets, et, en même temps, un lien de plus entre nos compatriotes d'origine française et la mère-patrie à laquelle la Providence nous a confiés.

"Il est vrai, nous ne comptons pas encore de longs siècles d'existence comme cette *Alma Mater* d'Oxford, où Votre Altesse Royale a bien voulu prendre son inscription; nos élèves sont encore peu nombreux; nos bibliothèques, nos musées, nos collections n'ont rien qui puisse exciter la curiosité de Votre Altesse Royale, accoutumée à visiter les nobles et anciennes institutions de l'Europe; nos commencements sont encore bien humbles, mais nous avons foi dans l'avenir.

"Nous avons foi dans l'avenir de cette colonie qui, sous l'égide protectrice de l'Angleterre, jouit de la paix et de l'abondance, pendant que tant d'autres peuples sont agités par de violentes secousses.

"Nous avons foi dans cette puissante métropole qui pèse d'un si grand poids dans les destinées du monde civilisé.

"Nous avons foi dans la protection et la justice de cette Auguste Reine, à qui nous devons une si grande marque de bienveillance.

"Nous avons foi aussi dans le jeune Prince que la Providence appellera un jour à donner sur le trône l'exemple de toutes les vertus royales dont il a puisé le sentiment dans le cœur de la plus gracieuse des souveraines et de la plus noble des mères."

Le Prince répondit en même tems à cette adresse et à celle qui lui fut présentée par les Evêques Catholiques Romains du Canada: Voici la partie de son discours concernant l'Université:

"A vous, Messieurs, qui vous consacrez, dans l'enceinte de cette institution, à l'éducation du pays, je vous offre aussi mes remerciements. J'ai la confiance que votre Université continuera à prospérer et que, dans les années futures, ses fils pourront faire un retour vers le passé et se rappeler les jours passés sous votre tutelle avec la même reconnaissance, pour les bienfaits qu'ils en auront retirés, que j'éprouverai moi-même envers la plus ancienne des institutions de mon pays natal."

ADRESSE DES RELIGIEUSES URULINES DE QUEBEC.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

Les Religieuses Ursulines regarderont toujours comme un honneur signalé la visite de Votre Altesse Royale dans leur antique monastère, et elle demandent humblement qu'il leur soit permis de déposer à ses pieds, en cette circonstance solennelle, l'hommage de leur respect et de leur dévouement.

Bien que vivant dans le cloître, elles ne sont indifférentes à rien de ce qui intéresse leur patrie; elles ont toujours pris la plus large part à la reconnaissance et à l'attachement des plus fidèles sujets de Sa Majesté, dans l'Amérique Anglaise; comment ne partageraient-elles pas aujourd'hui la joie publique à l'occasion de l'heureuse arrivée de Votre Altesse Royale en cette province?

Deux fois déjà, des princes de la glorieuse maison de Brunswick ont visité ce pays et même cet établissement d'éducation, le plus ancien de l'Amérique Britannique, et les Annales du Monastère en font mention avec bonheur, comme d'événements du meilleur augure; avec quel enthousiasme désormais n'ajouterons-nous pas aux noms illustres de ces princes, celui de Son Altesse Royale, Albert Edouard, Prince de Galles?

Il serait inutile de vouloir redire en ce moment ce que publie la renommée de la bonté de Votre Altesse Royale, et de toutes les autres qualités qui l'appellent à s'asseoir un jour sur un des plus beaux trônes de l'univers; mais les Religieuses Ursulines conserveront longtemps et transmettront à celles qui doivent leur succéder, le souvenir et les impressions de cette gracieuse visite.

Que le ciel continue à prodiguer ses faveurs à notre Auguste Souveraine et que la prospérité toujours croissante de son règne soit un heureux présage de la gloire que l'avenir prépare à l'héritier présomptif de sa brillante couronne.

Le Prince, répondit en ces termes:

Mulame.—Je vous remercie de ces expressions de bienveillant intérêt au sujet de ma visite à la ville de Québec, et des bons vœux personnels contenus dans votre adresse.

Vos efforts pour promouvoir la cause de l'éducation sont bien connus, et je suis convaincu qu'ils continueront à exercer une bienfaisante influence sur la population de cet intéressant pays.

ADRESSE DE L'UNIVERSITE MCGILL, A MONTREAL.

Qu'il plaise à votre Altesse Royale:

Nous, les gouverneurs, Principal et membres du Conseil de l'Université du Collège McGill, prions Votre Altesse Royale de nous permettre

de vous féliciter sur l'heureuse arrivée qu'il a plu à la Divine Providence de vous assurer dans cette partie éloignée de l'Empire, et de témoigner à Sa Majesté la Reine et à Votre Altesse Royale notre reconnaissance de la faveur que vous nous avez accordée en daignant visiter les sujets de Sa Majesté au Canada.

C'est avec un vif plaisir que nous nous rappelons aujourd'hui que, si l'Université avec laquelle nous sommes en rapport possède la Charte Royale qui revêt d'autorité les actes qu'elle accomplit dans le but de contribuer à l'avancement de l'instruction et de la science, cela est dû à l'intérêt que prend le gouvernement impérial à tout ce qui concerne l'éducation dans cette partie des domaines de Notre Souveraine. Et, quoique l'on puisse dire que cette Université, la plus ancienne du Canada, est encore dans son enfance, et que pour cette raison, ainsi qu'à cause des obstacles qui en entravent les progrès dans cette nouvelle colonie, elle ne peut être comparée aux antiques institutions de même nature que possède la mère-patrie et particulièrement à celle dont Votre Altesse Royale est le gradué, cependant nous prions Votre Altesse Royale de croire que notre Université partage avec elles les sentiments d'affection et de reconnaissance que l'on doit avoir pour notre Auguste Souveraine, et pour cette heureuse partie des domaines sur laquelle elle exerce un empire immédiat.

Nous ferons des vœux pour que cette visite ait les plus agréables résultats pour Votre Altesse Royale et que vous en gardiez longtemps souvenir.

"Signé par l'Hon. Charles Dewey Day, LL. D., Président; Hon. James Ferrier, M. L. C., Gouverneur; Hon. Peter McGill, M. L. C. id; Thomas Brown Anderson, Ecr., id; David Davidson, Ecr., id; Benjamin Holmes, Ecr., id; Andrew Robertson, M. A., id; Christopher Dunkin, M. A., M. P. P., id; William Molson, Ecr., id; Alexander Morris, M. A., id; John William Dawson, LL. D., P. G. S., Principal; Rev. M. Leach, LL. D., Vice-Principal et Doyen de la Faculté des Arts; Andrew F. Holmes, M. D., LL. D., Doyen de la Faculté de Médecine; Henry Aspinwall Howe, M. A. Recteur de l'Ecole Supérieure; J. J. C. Abbott, B. C. L., Doyen de la Faculté de Droit; Brown Chamberlin, M. A. B. C. L., membre; Walter Jones, M. D., id; W. B. Lambé, B. C. L., id; William Logan, LL. D., F. R. S., F. G. S., id.

ADRESSE DU BISHOP'S COLLEGE, A LENNOXVILLE.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

Nous, les Vice-Chancelier, Principal, Professeurs et autres membres de l'Université de *Bishop's College*, à *Lennoxville*, qui avons reçu de notre bien-aimée Reine, les privilèges que nous accorde la charte de notre Université, demandons respectueusement qu'il nous soit permis, à l'occasion du voyage de Votre Altesse Royale au Canada, comme représentant de Sa Majesté et Héritier présomptif du Trône, de vous témoigner à ce sujet notre reconnaissance, et notre vénération pour la personne et notre dévouement à l'autorité de notre Souveraine.

Arrivé ici au sortir d'un cours d'étude suivi dans une des plus anciennes Universités d'Angleterre, Votre Altesse Royale est en mesure d'apprécier le mérite d'institutions du même genre et les heureux effets qu'elles sont à portée de produire sur les mœurs des populations.

Autant que nos ressources limitées et les circonstances nous le permettront, nous nous efforcerons de répandre le goût de la saine littérature et la connaissance de la vraie religion parmi les habitants de cette province, et d'inculquer à la jeune génération des sentiments d'amour pour la mère-patrie et de loyauté envers leur Souveraine, avec l'espoir que, lorsqu'il aura plu au Tout-Puissant de charger Votre Altesse Royale du poids de la royauté, vous trouveriez dans ces heureux domaines des cœurs battant aussi loyalement pour vous que pour Votre Auguste Mère, Sa Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria, que Dieu veuille conserver.

ADRESSE DU COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale:

Nous, Directeurs du Collège de St. Hyacinthe, croyons devoir présenter un hommage spécial de notre profond respect à Votre Altesse Royale, parce que c'est dans notre maison qu'Elle daigne s'arrêter, à son passage en cette ville.

Nous savons apprécier l'honneur extrême que Votre Altesse Royale fait à cette institution si humble, et si dénuée de tout ce qui peut exciter l'intérêt, et nous reconnaissons dans la condescendance dont Elle use aujourd'hui envers ce Collège, un éclatant témoignage de l'importance qu'Elle attache à l'éducation, source de si nobles jouissances pour l'individu qui la reçoit et moyen si puissant de prospérité pour la société.

C'est une leçon solennelle que V. A. R. donne à la jeunesse étudiante du Canada, et dont nos heureux élèves sauront spécialement profiter, comme ils apprécieront la valeur des études auxquelles ils se livrent, en pensant que l'asile où ils reçoivent l'enseignement, aura été visité par le Fils de leur Auguste Souveraine, par un Prince qui sera un jour leur roi, portant une des plus puissantes couronnes du monde.

Cette présence de V. A. R. dans cette institution, rappelée souvent par la vive impression de joie et d'honneur qu'elle excite aujourd'hui, produira en eux un vif amour de l'étude des lettres, d'autant plus que par ce qu'ils voient et par tout ce qu'ils entendent dire des éminentes qualités qui attirent tant d'hommages non seulement à l'auguste dignité, mais encore à la personne de V. A. R. ils sentent tout ce que la culture de l'intelligence par la plus haute éducation peut ajouter d'éclat aux dons les plus heureux de la nature et à la grandeur du plus noble sang.

Sous cette impulsion longtemps sentie en ce collège, se formeront des hommes qui parcourront honorablement la carrière de la vie, des amis dévoués des lettres, dont la gloire doit être ambitionnée par tout peuple, et qui respicent si magnifiquement sur la noble Albion, et des citoyens animés des sentiments qui font l'honneur du sujet britannique : le respect à l'autorité, principe de l'ordre, l'amour d'une sage liberté qui maintient tous les droits et l'esprit public qui porte à se dévouer à tout ce qui concourt à la gloire et à la prospérité de la patrie.

La religion qui élève tout en le sanctifiant, contribuera à développer ces sentiments et surtout une félicité inviolable à l'autorité qui nous gouverne. La couronne britannique porte la sublime devise : " Dieu et mon Droit." En formant nos élèves à honorer Dieu, nous leur inspirons par là même le respect dû au pouvoir, puisque c'est Dieu qui fait les rois, et qu'il les appelle ses ministres.

Que Votre Altesse Royale daigne agréer cette protestation de notre fidélité et de notre très respectueux dévouement envers Sa Majesté Notre Très Gracieuse Souveraine et envers l'Auguste Héritier de son trône, et en même temps l'hommage de notre profonde reconnaissance pour la faveur insigne qu'Elle nous fait, et qu'Elle veuille bien emporter la pensée que, grâce aux principes qui présideront ici à leur éducation et à l'encouragement reçu en ce jour, nos élèves pourront redire plus tard, comme expression de leur conduite, les mots qui se lisent au milieu des armes de V. A. R. *Ich Dien. Je sers; je sers mon Dieu, je sers mon Roi, je sers mon pays.*

St. Hyacinthe, 30 août 1860.

ADRESSE DU COLLEGE VICTORIA, A COROUB.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale :

Nous, les membres du Conseil, les gradués et étudiants de l'Université du Collège Victoria, nous offrons nos sincères hommages et souhaits à Votre Altesse Royale la plus cordiale bienvenue.

Nous garderons toujours avec reconnaissance et orgueil le souvenir de la présence de Votre Altesse Royale dans cet humble asile de la science, et l'anniversaire de ce jour, célébré avec joie, nous donnera lieu de renouveler ce témoignage de dévouement au Trône britannique que nous chérissons par devoir et avec bonheur.

Notre jeune Université ne peut tirer gloire de la richesse de son architecture et de ses dotations; mais nous constaterons avec plaisir que, si elle a été établie et soutenue surtout au moyen de contributions volontaires, elle n'en est pas moins la première qui ait été mise en opération dans cette colonie, et nous osons croire que nulle n'est sa rivale par le nombre et le mérite de ses gradués.

Fondée comme elle l'est, en vertu d'une charte royale, et honorée du nom de notre illustre et noble Reine, notre désir est que la loyauté, le patriotisme et la religion soient les mobiles de l'éducation qui s'y donne et que la littérature sans égale de la mère-patrie jointe aux enseignements des grands maîtres de la Grèce et de Rome, rende la jeunesse Canadienne digne de son origine saxonne et de la langue qu'elle parle.

Nous prions Dieu qu'il bénisse Votre Altesse Royale. Puissez-vous vivre pour devenir le Souverain de ce vaste empire et puisse votre règne être aussi heureux et aussi bienfaisant que celui de votre auguste et vénérée mère.

Son Altesse Royale fit la réponse suivante :

Messieurs, — Je vous remercie d'une adresse qui me fait d'autant plus de plaisir qu'elle m'est offerte par les membres du Conseil et les étudiants d'un collège qui porte le nom de la Reine ma mère, et qui est consacré à l'éducation de la jeunesse de la province.

Je souhaite tout le succès possible à votre Université et je désire vivement qu'elle continue à répandre les bienfaits d'une saine éducation parmi la florissante population au milieu de laquelle elle se trouve placée.

(A continuer.)

Onzième Conférence des l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Laval, tenu le 24 et le 25 d'Aout 1860.

Séances du matin et de l'après-midi, le 24 août 1860.

Furent présents :

Le Rév. Messire J. Langevin, Principal de l'École Normale Laval, F. E. Juneau, éc., inspecteur d'école, MM. C. J. L. Lafrance,

président, N. Lacasse, C. Dion, J. B. Cloutier, N. Thibault, Jos. Létourneau, J. B. Dugal, Frs. Fortin, Mag. Langlois, A. Esnouf, Ls. Lefebvre, Jos. Prémont, Ls. Roy, Charles Pageau, Samuel Côté, Cyp. Gagné, C. Langlois.

Le procès-verbal de la dernière séance fut lu et adopté.

Vu l'absence de M. B. Pelletier, trésorier, les comptes pour l'année expirée n'ont pu être examinés.

On procéda, par scrutin, à l'élection des officiers pour l'année courante, et le résultat fut comme suit :

M. C. J. L. Lafrance, président.

M. N. Lacasse, vice-président.

M. Jos. Létourneau, secrétaire.

M. J. B. Cloutier, trésorier.

Et MM. C. Dion, Jos. Prémont, J. Donnelly, Ls. Roy, N. Thibault, A. Esnouf, Ls. Lefebvre, Frs. Fortin et C. Pageau, conseillers.

M. Jos. Létourneau donna une lecture sur le sujet discuté à la dernière séance et dont les débats avaient été remis à celle-ci, savoir : " Quel est le meilleur moyen de faire fixer le minimum du salaire des instituteurs." Il parla aussi de la malheureuse position de l'instituteur à la campagne, suggérant, comme moyen d'améliorer son sort, une nouvelle classification des institutions d'éducation dites supérieures et l'établissement d'une école primaire supérieure dans chaque municipalité.

M. James Donnelly donna une lecture sur la seconde partie de l'histoire de l'Irlande et intéressa vivement son auditoire en racontant en termes énergiques, les malheurs de son infortunée patrie.

M. C. J. L. Lafrance parla sur la première partie de l'histoire du Canada, la domination française, et traita ce sujet d'une manière très intéressante.

Les deux résolutions suivantes, passées le matin, au conseil de cette Association, furent proposées et adoptées unanimement, savoir :

Proposé par M. C. Dion, secondé par M. Jos. Létourneau, et

Résolu—Que la contribution annuelle des membres de cette association soit réduite à un écu, à compter de ce jour.

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. J. B. Cloutier, et

Résolu—1o. Qu'aucun membre de cette association n'ait droit dorénavant de voter aux élections et délibérations qu'après avoir payé sa contribution jusqu'au jour de la votation.

Qu'une liste des membres soit déposée entre les mains du bibliothécaire avec l'indication du paiement de leur contribution.

Ensuite, il fut proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. Mag. Langlois, et

Résolu—1o. Que cette association recommande à ses membres " l'histoire du Canada en tableaux," rédigée par M. le Principal de l'École Normale Laval, comme pouvant être d'une grande utilité dans les écoles.

2o. Que la presse canadienne-française, en recommandant ce petit ouvrage, a rendu un vrai service à la cause de l'éducation.

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. Ls. Lefebvre, et

Résolu—Que M. le Surintendant soit prié de recommander au Conseil de l'Instruction Publique que la rétribution mensuelle fixée par la loi d'éducation soit exigée dans toutes les municipalités scolaires, et que la répartition des deniers des écoles se fasse dans chaque arrondissement, aux termes de la loi, d'après le nombre des enfants de 7 à 14 ans.

La discussion sur la fixation du minimum du salaire des instituteurs fut de nouveau reprise, et après de longs débats, l'assemblée adopta les suggestions suivantes qui seront elles-mêmes discutées à la prochaine séance :

Que les municipalités scolaires soient divisées en trois classes. Dans la première seule, il pourrait y avoir des Académies; dans la troisième, il n'y aurait que des écoles élémentaires. Le minimum du salaire des instituteurs et institutrices serait fixé comme suit : Dans la 1ère classe de municipalités scolaires, £100 pour les Académies, £60 pour les Ecoles-Modèles, £30 pour les écoles élémentaires. Dans la 2e classe, £50 pour les écoles-modèles, £25 pour les écoles élémentaires. Dans la 3e classe, £20 pour les écoles élémentaires. De plus, le Surintendant serait autorisé à permettre, sur le rapport des inspecteurs, pour certains arrondissements pauvres, même dans les municipalités de 1ère classe, d'engager des maîtres ou maîtresses au-dessous du minimum; mais cette autorisation préalable serait indispensable pour la validité de l'engagement, et pour avoir droit à la subvention gouvernementale.

Cette division en trois classes serait basée, soit sur la subvention annuelle du gouvernement, soit sur l'évaluation des propriétés. Dans le premier cas, la 1ère classe pourrait renfermer les municipalités qui reçoivent de £50 à £100; enfin la 3e classe, celles qui reçoivent moins de £50.

Il fut en même temps résolu que l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier soit priée de donner son opinion sur ces suggestions.

L'assemblée fut ajournée au lendemain à neuf heures du matin.

(Signé) C. J. L. LAFRANCE, Président,
Jos. LÉTOURNEAU, Secrétaire.

Séance du 25 août 1860.

Furent présents :

Le Rev. Messire J. Langevin, Principal de l'École Normale Laval, M. l'inspecteur F. E. Juneau, MM. N. Lacasse, vice-président, J. B. Cloutier, N. Thibault, C. Dion, J. B. Dugal, A. Doyle, Jos. Létourneau, F. A. Gilbert, Cyp. Gagné, Chs. Pageau, Ls. Roy, Mag. Langlois, Frs. Fortin, S. Côté, James Donnelly, Jos. Prémont, A. Esnoul, Chs. Langlois, Ls. Lefebvre, Gab. Labonté, Téléphore Lefebvre.

M. le président étant absent, M. le vice-président prit le fauteuil.

M. le secrétaire donna lecture des procès-verbaux de la séance de la veille, lesquels furent adoptés.

M. le Principal J. Langevin, voulut bien entretenir l'Association sur les diverses méthodes d'enseignement, il traita cette question au long et d'une manière claire et précise.

Sur motion de M. J. B. Dugal, secondé par M. J. B. Cloutier, il fut

Résolu—Que l'association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, soit priée de vouloir bien donner son concours à cette association, pour demander à la Législature l'augmentation de l'octroi en faveur de la caisse d'économie.

Proposé par M. Jos. Létourneau, secondé par M. N. Thibault, il fut

Résolu—Que le président de cette association soit autorisé à écrire au président de l'Association des instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier, pour lui faire connaître notre désir de voir s'établir entre les deux associations des rapports réguliers qui leur seraient d'une grande utilité mutuelle, et lui proposer à cet effet de nommer dans chacune un délégué qui assisterait, au moins une fois par année, aux conférences de l'autre.

Proposé par M. J. B. Cloutier, secondé par M. Ls. Roy, il fut

Résolu—Que M. le secrétaire soit autorisé à faire imprimer une liste des membres de cette association, ainsi que des blancs de reçus.

M. le Principal J. Langevin a bien voulu promettre de continuer son cours de pédagogie à la prochaine séance, et M. l'inspecteur F. E. Juneau, promit aussi de parler sur le sujet suivant : "S'il est à propos d'enseigner l'Anglais à la campagne."

M. C. J. L. Lafrance continuera l'histoire du Canada sous la domination anglaise, et MM. N. Lacasse, J. B. Cloutier, N. Thi-

bault, A. Esnoul et Jos. Prémont, promirent, chacun, de donner une lecture à la prochaine séance.

M. le Principal J. Langevin, proposa pour sujet de discussion à la prochaine séance : "Jusqu'à quel point on peut enseigner la politesse dans les écoles?"

Et l'assemblée s'ajourna au dernier samedi de janvier prochain.

(Signé) NAPOLEON LACASSE, Président pro-tempore,
Jos. LÉTOURNEAU, Secrétaire.

Rapport du Sarlntendant de l'Education pour le Bas-Canada, pour l'année 1859.

(Suite.)

Le plus formidable obstacle qui s'oppose à l'élévation graduelle du salaire des instituteurs et, conséquemment, à l'amélioration de leur condition matérielle et sociale, consiste, de l'aveu de tout le monde, dans la préférence qui est donnée, dans un grand nombre d'endroits, à des instituteurs et à des institutrices non munis de diplômes, ou à d'autres munis de diplômes, mais très peu capables et qui se louent à des prix très bas. Le département, jusqu'ici, a dû user d'une certaine indulgence envers des localités pauvres et éloignées, en ce qui concerne l'engagement d'instituteurs ou d'institutrices non munis de diplômes; mais les résultats de cette indulgence sont devenus tels que, dans beaucoup d'endroits, on se permet d'engager des instituteurs sans aucun égard à leur capacité, et uniquement en considération du modique traitement que l'on est disposé à payer. Le seul remède, qui soit à la disposition de l'exécutif, dans de pareilles circonstances, c'est de refuser aux municipalités qui en agissent de cette manière, leur part de subvention annuelle; et j'ai l'assurance que le gouvernement ne reculera pas devant cette pénible nécessité.

On est d'autant moins excusable d'engager aujourd'hui des instituteurs et des institutrices laïques non munis de diplômes, qu'outre les membres des nombreux corps religieux enseignants, répandus dans tout le Bas-Canada, il a maintenant été donné, comme on peut le voir par le tableau suivant—3348 diplômes, tant par les écoles normales que par les bureaux d'examineurs. De ces diplômes, 271 seulement sont antérieurs à 1852; de sorte qu'il est à présumer que la très grande majorité de ceux qui les ont obtenus sont encore vivants et disposés à enseigner. De fait, il est à ma connaissance qu'outre plusieurs élèves munis du diplôme de l'école normale, qui n'ont pas encore d'école, il y a un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices habiles et munis de diplômes, à la recherche de situations, mais qui ne veulent point s'engager pour les prix très minimes qu'on leur offre.

TABLEAU DES DIPLOMES ACCORDÉS DANS LE BAS-CANADA.

| DISTRICT. | Diplômes accordés par les Bureaux d'Examineurs. | | | | | | | | | Total. | Diplômes accordés par le surint. des écoles aux élèves des écoles normales. | | | | | | | | | | TOTAL GENERAL. | |
|------------------------------|---|----------------|--------|---------------|----------------|--------|---------------|----------------|--------|--------|---|--------------|-----------------------|--------------|----------------------|--------------|---------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| | Académie. | | | École Modèle. | | | Élémentaire. | | | | École Normale Jacques-Cartier. | | École Normale McGill. | | École Normale Laval. | | Total pour les écoles normales. | | | | | |
| | Instituteurs. | Institutrices. | Total. | Instituteurs. | Institutrices. | Total. | Instituteurs. | Institutrices. | Total. | | École-modèle. | Élémentaire. | École-modèle. | Élémentaire. | École-modèle. | Élémentaire. | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | Instituteurs. | Institutrices. | Instituteurs. | | Institutrices. |
| Montréal, (catholiques)..... | 1 | 1 | 2 | 74 | 2 | 76 | 416 | 925 | 1341 | 1418 | 18 | 22 | 40 | 25 | 17 | 6 | 20 | 40 | 1458 | | | |
| Montréal, (protestants)..... | 6 | 6 | 12 | 4 | 2 | 6 | 27 | 56 | 83 | 91 | 3 | 29 | 8 | 62 | 25 | 17 | 6 | 20 | 102 | 196 | | |
| Québec, (catholiques)..... | 8 | 8 | 16 | 30 | 10 | 40 | 176 | 430 | 606 | 660 | | | | | | | | | 67 | 727 | | |
| Québec, (protestants)..... | | | | 1 | 1 | 2 | 13 | 7 | 20 | 22 | | | | | | | | | | 22 | | |
| Trois-Rivières..... | 4 | 1 | 5 | 9 | 25 | 34 | 33 | 297 | 330 | 369 | | | | | | | | | | 369 | | |
| Kanouaska..... | | | | 7 | 14 | 21 | 18 | 163 | 181 | 202 | | | | | | | | | | 202 | | |
| Sherbrooke..... | 3 | 3 | 6 | 7 | 4 | 11 | 12 | 131 | 143 | 159 | | | | | | | | | | 159 | | |
| Stanstead..... | 1 | 1 | 2 | 5 | | 5 | 27 | 94 | 121 | 127 | | | | | | | | | | 127 | | |
| Ottawa..... | 1 | 1 | 2 | | | | 29 | 27 | 56 | 61 | | | | | | | | | | 61 | | |
| Totaux..... | 23 | 1 | 24 | 113 | 68 | 201 | 781 | 2133 | 2914 | 3139 | 18 | 22 | 40 | 29 | 8 | 62 | 25 | 17 | 6 | 20 | 269 | 3348 |

La première cause de ce mal trouvera un remède, je l'espère, dans une plus grande sévérité de la part du gouvernement; et la seconde, dans une plus grande rigueur de la part des examinateurs et dans leur empressement à se conformer aux règlements qui seront prochainement faits par le conseil de l'Instruction publique. Il m'a été bien pénible d'avoir à signaler, à plusieurs reprises, ce que je considérais comme un mal des plus graves. Comme le bureau des examinateurs catholiques de Québec a cru devoir protester, d'une manière qui devait nécessairement attirer mon attention, contre les remarques contenues dans mes rapports précédents, je crois devoir consigner ici la correspondance suivante :

SECRETARIAT PROVINCIAL,
Québec, 14 décembre 1859.

Monsieur, — Par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, la copie ci-incluse d'une lettre de M. N. Lacasse, relative à la censure portée par vous dans votre rapport pour 1858, contre les bureaux d'examineurs des instituteurs du Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) E. PARENT,
Assist. Secrétaire.

L'honorable P. J. O. Chauveau, S. E.,
Montréal.

Québec, 12 décembre 1859.

L'honorable Charles Alleyne,

Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

Monsieur, — Je suis chargé par le Bureau Catholique des Examineurs des instituteurs de Québec, de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, la résolution suivante, adoptée par le dit bureau à une séance spéciale tenue le 9 du présent mois: Résolu, — Que ce bureau a vu avec regret la censure portée en termes généraux contre les bureaux d'examineurs par M. le surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, dans son rapport pour l'année 1858.

Que pour ce qui le concerne, ce bureau se doit à lui-même de déclarer formellement cette censure mal fondée, ainsi que celle consignée dans le rapport du dit surintendant pour 1857.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé) NAPOLEON LACASSE,
Secrétaire.

Bureau de l'Éducation,
Montréal, 28 décembre 1859.

L'honorable Secrétaire Provincial,
à Québec.

Monsieur, — J'ai l'honneur d'acquiescer réception d'une copie d'une délibération prise par le Bureau des Examineurs Catholiques du District de Québec, que vous m'avez transmise, et je dois dire que les remarques que j'ai faites dans mes rapports de 1857 et de 1858 sont le résultat d'une conviction intime fondée sur les circonstances suivantes :

10. Les Inspecteurs d'école, tant dans leurs rapports annuels et destinés à être publiés que dans les rapports particuliers, sur des difficultés qui s'élevaient dans les municipalités soumises à leur inspection, ont fréquemment signalé la trop grande facilité avec laquelle les diplômes sont obtenus, comme un des plus grands obstacles qui existent aux progrès de l'Instruction publique dans le Bas-Canada. Je citerai les extraits suivants de l'appendice des rapports de 1857 et de 1858.

M. l'Inspecteur Gormain (1857): " La loi qui assujettit, depuis le mois de juillet dernier, les institutrices à subir un examen devant les bureaux d'examineurs des diverses parties de la province, n'a pas peu contribué à bannir du corps enseignant un grand nombre de personnes plus avides de gain que disposées à se livrer sérieusement aux nombreux devoirs que leur impose la pro-

lession qu'elles embrassent. Les inspecteurs d'école, surtout, désiraient voir arriver cette époque qui devait leur épargner la pénible nécessité de renvoyer souvent des institutrices incapables. Quelque salutaire que soit en elle-même cette disposition de la loi, je dois avouer, cependant, que ses résultats n'ont pas entièrement rempli les désirs des amis de l'Éducation, par suite de la trop grande facilité que l'on met à donner des brevets de capacité sans examen sérieux. Dans mon humble opinion, il vaudrait mieux n'admettre à l'enseignement les personnes qui n'ont point fait d'études dans les écoles normales que pour un temps limité et par là les forcer à se rendre plus capable pour une seconde épreuve. Il est constant qu'avant dix ans l'Instruction aura progressé de telle manière qu'un bon nombre des institutrices d'aujourd'hui ne conviendront plus, et cependant elles s'imposeront encore au moyen de leurs diplômes."

M. l'Inspecteur Lanctot (1857): " L'examen que les instituteurs doivent subir en vertu de la loi n'a pas eu l'effet désiré. Car l'extrême indulgence que l'on a montrée envers les institutrices a rendu la loi presque illusoire. Le nombre des institutrices qui ont un diplôme et qui sont sans aucun doute incapables de tenir une école est tellement grand que l'on peut logiquement refuser toute confiance à ces diplômes. Dans plusieurs localités de ce district, les commissaires ont été trompés par ces certificats apparents de capacité, et grand nombre d'écoles que j'ai visitées ne doivent leur état d'infériorité qu'à cette cause. Je pourrais citer plusieurs municipalités où de ces institutrices munies de diplômes reçoivent de £36 à £40 et savent à peine écrire. Cet inconvénient est très grave, et si le public n'ouvre pas les yeux sur le peu de valeur de beaucoup de diplômes possédés par des institutrices, si les commissaires, comme je le leur ai partout recommandé, ne leur font subir un examen avant de les engager, il le deviendra bien davantage; car il acquerra de plus grands développements."

M. l'Inspecteur Bédard (1858): " Ce qu'il y a de regrettable, c'est de voir qu'aujourd'hui plus que jamais, des institutrices peu habiles, mais munies de diplômes, parviennent à se faire accepter des commissaires, en s'engageant à des prix très modiques. Dans la paroisse de Lotbinière, il y a douze ou treize de ces personnes qui sont sans emploi; aussi cette paroisse ne compte plus un seul instituteur."

M. l'Inspecteur Dorval (1858): " Je ne puis cependant terminer sans dire un mot d'un mal généralement senti dans mon district: je veux parler de la trop grande facilité avec laquelle on obtient le diplôme d'instituteur et surtout celui d'institutrice. Le mal que cette facilité produit, est incalculable dans l'école et dans l'administration des affaires des commissaires; il l'est encore par rapport au corps enseignant en général; car cette facilité est cause d'une concurrence injuste entre des instituteurs d'une capacité bien différente quoique munis du même diplôme, ce qui fait que leur engagement est une affaire qui se traite tout simplement au rabais, surtout dans certaines municipalités, où l'on ne veut que de l'éducation à bon marché."

M. l'Inspecteur Mauraull (1858): " On souffre dans beaucoup de localités du mauvais choix des maîtres et surtout des institutrices. Les commissaires les engagent sur la foi de leur diplôme, et sont souvent trompés. Encore si les institutrices, à peine capables d'enseigner à lire et à écrire, n'entreprenaient point d'enseigner d'autres matières, l'inconvénient serait moins grand. Dans plusieurs écoles où l'on avait de ces institutrices, n'ayant que le minimum des connaissances voulues, on a restreint leur programme, et cela, je crois, avec avantage."

20. Les instituteurs, dans leurs conférences, se sont plaints à plusieurs reprises de la concurrence injuste que faisaient aux bons maîtres des personnes incapables et munies de diplômes.

30. Le témoignage de personnes instruites des campagnes avec lesquelles j'ai eu occasion de converser corrobore ces plaintes.

40. Sans parler de plusieurs élèves de l'école normale qui, après avoir échoué dans leur examen, pour l'obtention d'un diplôme de l'école, en ont reçu peu de temps après des bureaux d'examineurs; ce qui, à la rigueur, pourrait s'expliquer; plusieurs instituteurs déjà munis de diplômes ont échoué dans leur simple examen d'admission à l'étude dans les écoles normales, quoique l'on soit aussi indulgent qu'il est possible de l'être dans cette dernière espèce d'examen, dont le programme d'ailleurs ne s'étend qu'aux connaissances les plus élémentaires.

50. Enfin, le grand nombre de diplômes accordés dans les séances de quelques-uns de ces bureaux, et des faits particuliers parvenus à ma connaissance personnelle, tels que des lettres écrites par des instituteurs et des institutrices munis de diplômes, et qui indiquaient une très faible connaissance de l'orthographe, m'ont confirmé dans cette opinion.

La déclaration que vient de faire le Bureau des Examineurs Catholiques de Québec, m'engage cependant à demander aux inspecteurs et aux divers bureaux d'examineurs eux-mêmes des renseignements plus détaillés et propres à constater si l'opinion que j'ai exprimée, et qui m'a paru être si généralement partagée, est, comme on l'assure, mal fondée en ce qui concerne ce bureau, ou en ce qui concerne tout autre bureau d'examineurs.

Je suggère donc respectueusement que l'on m'autorise à exiger des inspecteurs d'école : 1o. Un état du nombre d'instituteurs ou d'institutrices munis de diplômes qui ont été renvoyés par les commissaires pour cause d'ignorance ; 2o. Un état du nombre d'instituteurs et d'institutrices munis de diplômes enseignant actuellement, sans avoir les connaissances requises ; 3o. Les raisons pour lesquelles ils considèrent que ces instituteurs et ces institutrices n'auraient pas dû être admis à l'enseignement ; 4o. La date du diplôme de chaque instituteur ou institutrice ainsi désignés par eux, et le nom du bureau d'examineurs qui l'a accordé ; 5o. Des échantillons de l'orthographe des dits instituteurs ou institutrices, lorsqu'ils auront pu s'en procurer.

Je suggère de plus qu'il me soit permis de demander à chaque bureau d'examineurs : 1o. Un état du nombre de jours qu'a duré chacune de leurs sessions, dans les années 1857, 1858 et 1859 ; 2o. Le nombre de personnes qui, s'étant présentées à l'examen à chaque session, n'ont point obtenu de diplôme ; et, à défaut de ce nombre, la proportion approximative, au meilleur de leur connaissance, des candidats refusés et des candidats admis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) PIERRE J. O. CHAVEAU,
Surintendant de l'Éducation.

SECRETARIAT PROVINCIAL,
Québec, 31 décembre 1859.

Monsieur,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, d'accuser réception de votre lettre en date du 22 courant, concernant la résolution passée par le Bureau des Examineurs Catholiques de Québec et dont je vous avais transmis copie.

Les faits que vous signalez sont plus que suffisants pour vous justifier d'avoir appelé l'attention du gouvernement et de la législature, comme vous l'avez fait dans votre dernier rapport, sur la trop grande facilité avec laquelle il vous a paru que des diplômes d'instituteurs étaient accordés par ces bureaux.

Son Excellence ne doute pas que dans le cas où les plaintes faites par les inspecteurs contre ces bureaux seraient fondées pour le passé, les membres des divers bureaux éviteront à l'avenir une indulgence excessive qui ne pourrait qu'être funeste aux intérêts de l'éducation.

L'organisation récente du Conseil de l'Instruction publique dispensera de la nécessité de l'investigation que vous suggérez. Son Excellence espère que le Conseil de l'Instruction publique auquel la législature a donné tous les pouvoirs nécessaires à ce sujet, fera des règlements propres à faciliter et à régulariser l'examen des candidats à l'admission à l'enseignement, et croit aussi ne pas se tromper en exprimant l'espoir que les divers bureaux d'examineurs s'empresseront de s'y conformer.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) C. ALLEYS,
Secrétaire.

L'amélioration du corps enseignant serait, du reste, accélérée par une augmentation de la subvention des écoles communes, augmentation que je n'ai cessé de recommander dans tous mes rapports et sur laquelle je dois insister aujourd'hui plus fortement que jamais ; car sans elle il sera difficile à ce département d'adopter avec succès les mesures énergiques qui me paraissent être nécessaires, si l'on veut rendre l'éducation ce qu'elle doit être dans toute l'étendue du Bas-Canada. Il doit être évident que cette subvention, en restant stationnaire, diminue de fait chaque année pour chaque municipalité, à mesure que la population augmente et que de nouvelles municipalités se forment. La proportion fournie actuellement par le gouvernement devient, pour un grand nombre de localités, de plus en plus insignifiante.

Il est d'autant plus urgent d'augmenter la subvention des écoles communes, que l'étonnante progression qui a eu lieu dans les con-

tributions locales a été amenée en partie par l'espoir que l'on nourriissait, de recevoir du gouvernement des secours proportionnés aux sacrifices qui se faisaient dans chaque localité. Il est donc bien à craindre que ce mouvement si louable ne se soutienne point ; si, au lieu de l'encourager par une augmentation de la subvention, on continue à diminuer au contraire chaque année la part revenant à chaque municipalité. Même en supposant que cette progression continuât, il est à remarquer qu'à raison des exigences locales, nationales et religieuses, qui rendent toujours systématiquement l'Instruction publique plus dispendieuse dans le Bas-Canada que partout ailleurs, la subvention actuelle serait encore insuffisante.

(A Continuer.)

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES.

Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur TANGUAY.

(Suite.)

Mont-Carmel.—Cette municipalité n'a que deux écoles fréquentées par 65 enfants. On y enseigne seulement le catéchisme du diocèse, la lecture, l'écriture et l'orthographe. L'arrondissement No. 2, montre peu d'empressement à profiter de son école ; une grande partie des enfants n'y assiste point, et cela pour une petite querelle au sujet du site. Pauvre gens privés de tous autres moyens d'instructions ils refusent la lumière parce qu'elle ne leur vient pas du côté voulu !

St. Alexandre.—Cette municipalité a 7 écoles fréquentées par 227 élèves. Une seule peut-être considérée comme remplissant parfaitement l'objet de la loi ; les autres vu les conditions topographiques de la localité sont cependant utiles et même nécessaires quoiqu'inférieures. Dans une de ces écoles cependant où l'on avait eu jusqu'ici de très bonnes institutrices, on en a nommé une bien inférieure. J'ai insisté sur un retour à l'ancien ordre de chose avec la détermination de supprimer l'école si je n'étais pas écouté. Dans 6 écoles on enseigne avec plus ou moins de succès outre la lecture, l'écriture, les premières notions de grammaire, l'analyse grammaticale, l'arithmétique, l'histoire sainte et celle du Canada. La difficulté de trouver quelqu'un qui voulût accepter la charge de secrétaire-trésorier à cause du retard dans la perception des cotisations, et généralement dans l'exécution de la loi.

St. Louis de Kamouraska.—Il y a ici une académie de garçons et sept écoles sous contrôle. Trois de ces écoles sont bonnes et suffisantes, les autres ne donnent qu'un minime résultat. L'académie des filles poursuit dignement son œuvre et est dans une condition florissante. L'académie des garçons est cette année sous la direction d'un instituteur habile.

Je regrette d'avoir à dire qu'une paroisse si riche et si intelligente se laisse devancer par d'autres plus pauvres et qui manquent de tous les éléments de prospérité que Kamouraska possède en abondance. Plusieurs institutrices sont peu capables bien qu'elles soient munies de diplômes. Les écoles sont mal fournies de bancs, de tables, livres, cartes, etc. Une école a été suspendue pendant plus de deux mois faute de bois de chauffage. Les maisons d'école ont besoin de réparations que l'on diffère d'année en année. Si je ne remarque pas un changement je serai forcé de suggérer un remède énergique. La corporation scolaire déplore avec moi cet état de choses. La municipalité est considérablement endettée.

St. André.—Cette paroisse continue à exécuter la loi de la manière la plus satisfaisante. La visite de ses écoles est pour moi une de ces joissances que les amis de l'éducation peuvent seuls apprécier ; elles sont au nombre de sept dont cinq sont très bien tenues. Deux d'entre elles se distinguent surtout, ce sont celles de Mlle. de Beaumont et de Mlle. Sirois. Je remarque dans cette paroisse plus d'assiduité chez les élèves que dans les paroisses voisines ; 289 enfants étaient inscrits sur les registres d'école. Le matériel sans être tout ce qu'on pourrait désirer est cependant assez satisfaisant. Il y a peu d'arrivages de cotisation. Les excellents résultats obtenus sont en grande partie l'œuvre du digne président de la commission scolaire, Mlle. de Beaumont qui a formé plusieurs des institutrices de cette paroisse mérite aussi des éloges pour ses succès achetés au prix de longues années de travail et de dévouement.

Notre-Dame du Portage.—Cette petite municipalité formée d'une section de St. André, et d'une partie de l'ancienne paroisse de la Rivière du Loup ne renferme que quatre arrondissements dont trois ont des écoles en opération. Ces trois écoles ont donné des résultats assez satisfaisants ; on y a enseigné les matières prescrites pour les écoles élémentaires. Le secrétaire-trésorier n'a paru avoir à cœur de remplir les devoirs de sa charge, le livre des délibérations est bien tenu et montre que la commission est animée d'un bon esprit.

St. Edouard.—Dans cette municipalité on a réuni les deux écoles en une seule, sous la direction de Mlle. Vallée, institutrice très habile, qui est aidée de deux assistantes. L'école est fréquentée par 157 enfants, dont 80 garçons et 77 filles. L'institutrice a le rare talent de rendre l'étude agréable aux enfants. Les langues anglaise et française sont enseignées avec un égal succès ; les enfants font de grands progrès dans la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'histoire, l'art épistolaire et l'arithmétique. Cette école est appréciée par les parents ; on ne saurait dire tout le bien qu'elle fait dans cette localité. Le salaire de l'institutrice est de £60. Le nouveau secrétaire-trésorier remplit ses devoirs avec zèle et intelligence ; je compte sur sa bonne volonté pour la perception d'arrérages dus depuis trop longtemps.

St. Modeste de Whitworth.—Cette municipalité a deux écoles en opération ; elles sont fréquentées par 80 élèves, dont les progrès ont été satisfaisants. La corporation a fait l'acquisition d'une maison d'école dans un endroit central. Les matières enseignées sont celles prescrites pour les écoles élémentaires. Le secrétaire-trésorier est une personne capable de remplir cette charge d'une manière bien satisfaisante.

St. Pascal.—Cette municipalité a dix écoles en opération. Deux sont très bien tenues et ne laissent rien à désirer ; trois autres doivent être considérées comme assez bien dirigées, quatre autres n'ont donné que de bien faibles résultats, et la dixième est tout-à-fait nulle. Ces dix écoles réunissent en tout 378 élèves. Elles sont mal fournies de bancs, tables, cartes, etc. ; dans les deux meilleures on enseigne l'anglais, la géographie, l'histoire et l'art épistolaire.

Les contribuables paient assez régulièrement leurs cotisations, mais les parents retiennent leurs enfants à la maison sous les plus légers prétextes. C'est la principale cause du peu de progrès qui se fait dans cette paroisse. Les livres de comptes et le registre des délibérations sont bien tenus.

Stg. Hélène.—Il y a, dans cette petite municipalité, quatre écoles, fréquentées par 104 élèves. La lecture, l'écriture, quelques notions de grammaire et de calcul, le catéchisme forment tout le programme de l'enseignement. Il faudrait au moins deux autres écoles pour répondre aux besoins de la population éparsée sur une grande étendue. De ces quatre écoles toutes médiocres, trois cependant répondraient aux besoins actuels de leurs arrondissements si elles étaient mieux fréquentées. Les comptes sont tenus régulièrement, et la municipalité avait, à la fin de l'année, une balance en mains qu'elle se propose avec raison d'employer à l'achat du matériel nécessaire aux écoles.

St. Arsène.—Il y a, dans cette municipalité, cinq écoles, fréquentées par 228 élèves. Deux de ces écoles sont bien tenues ; les trois autres ne sont pas ce qu'on devrait trouver au milieu d'une population aisée et amie de l'éducation. Une seule est bien fournie du matériel nécessaire. Toutes les matières prescrites pour les écoles primaires s'enseignent dans 4 écoles, dans la cinquième on se borne à l'écriture, à la lecture, aux premières notions de calcul et à l'orthographe. Le secrétaire-trésorier remplit les devoirs de sa charge avec zèle et intelligence.

Kakouma.—Il y a eu six écoles en opération pendant la première partie de l'année ; 109 élèves les fréquentaient. L'Académie, sous la direction des Sœurs de Charité, s'ouvre sous les meilleurs auspices. La seule paroisse de Kakouma fournit 21 pensionnaires et près de 30 demi-pensionnaires et externes ; le nombre total des élèves est de 60.—Outre les matières prescrites pour les écoles-modèles, on y enseigne la musique vocale et la musique instrumentale, et la confection de divers ouvrages d'utilité et d'agrément. Sur les autres écoles deux sont assez bien tenues et trois ne le sont pas d'une manière satisfaisante ; je regrette de voir qu'il y ait moins de zèle et de ponctualité qu'autrefois à profiter des écoles, à payer les contributions, et généralement à tout ce qui a trait à l'éducation. Les comptes de la corporation sont dans un état assez satisfaisant.

Ile-Verte.—Quatre écoles seulement ont été en opération pendant le premier semestre ; 289 enfants les ont fréquentées. L'académie, sous la direction de Mlle. Casault, institutrice d'une remarquable habileté, a été fréquentée par 170 élèves et a donné des résultats on ne peut plus satisfaisants. Cette institution est une

des meilleures de tout mon district d'inspection. On y a enseigné avec beaucoup de succès toutes les matières requises pour les écoles supérieures de filles. Mlle. Gagné, élève de Mlle. Casault, est maintenant sous-maîtresse dans son école, et par son zèle et le dévouement qu'elle a déployés mérite une part des éloges dus à cet établissement. Mlle. H. Johnson tient aussi son école d'une manière satisfaisante. Les deux autres n'ont donné que de bien faibles résultats. La commission a cru devoir réduire de neuf à quatre le nombre des écoles, afin de pouvoir maintenir l'académie. Ce changement a bien causé quelques murmures ; mais on a fini par comprendre qu'il valait mieux avoir moins d'écoles et les avoir bonnes. Les finances sont dans un état satisfaisant ; mais les contributions se paient lentement.

St. Eloi.—Cette municipalité n'avait cette année que trois écoles en opération ; la corporation en ayant diminué le nombre. Ces écoles ont été fréquentées par 128 enfants. L'une d'elles, celle tenue par Mde. Perreault, peut-être considérée comme très bonne ; les deux autres lui sont inférieures, on se contente d'y enseigner la lecture, l'écriture, les éléments de la grammaire, l'arithmétique et le catéchisme. Les livres de comptes, et le registre des délibérations sont tenus d'une manière satisfaisante.

Trois Pistoles.—Il y a, dans cette paroisse 10 écoles fréquentées par 437 enfants. Celles des Mlles. Bouchard, Lavoie et Gagné sont très bonnes ; quatre sont assez bonnes et répondent pour le moment aux besoins des populations, les trois autres sont insuffisantes et ne donnent que de bien faibles résultats. Il n'y aurait qu'en augmentant la cotisation que cette paroisse pourrait avoir des instituteurs convenables ; car on n'y veut point diminuer le nombre des écoles et ici comme en bien d'autres paroisses chacun voudrait les avoir à sa porte. Les cotisations se paient ponctuellement et les livres de comptes et le registre des délibérations sont tenus d'une manière irréprochable.

St. Simon.—Il y a encore ici plus d'écoles qu'on ne peut en entretenir convenablement. Il y a sept écoles dont trois sont assez bonnes. Les quatre autres sont dans le plus mauvais état possible. Elles ne feront certainement pas autant de bien à elles quatre qu'une bonne école, bien tenue et pourvue du matériel nécessaire. A cela on objecte les difficultés ordinaires provenant de l'éloignement des chemins, etc. J'avoue qu'elles sont formidables et qu'ici comme ailleurs la question ne laisse pas que d'être très embarrassante. Pas moins de 500 enfants ont fréquenté les écoles pendant au moins une période du premier semestre. Le secrétaire-trésorier est un ancien instituteur qui retiré de l'enseignement veut continuer à s'y rendre utile. Il ne manquera pas de rendre de grands services.

St. Fabien.—Il n'y a que deux écoles en opération dans cette paroisse, encore sont-elles médiocres et peu fréquentées ; 53 enfants y assistaient lors de ma visite. On a fermé deux écoles l'année dernière parcequ'elles n'étaient pas suffisamment fréquentées. Le résultat de l'année est peu satisfaisant. Les cotisations se paient lentement et il y a des arrérages ; mais j'espère que la bonne volonté du secrétaire-trésorier rétablira l'ordre dans le cours de l'année.

Bic.—Le progrès s'opère lentement dans cette municipalité. Trois écoles y ont été en opération pendant la première partie de l'année ; deux étaient assez bonnes et la troisième qui était inférieure a été discontinuée après quelques mois. Au lieu de trois écoles cependant, il en faudrait cinq ; mais ici encore ce sont les moyens pécuniaires qui manquent : 138 enfants fréquentaient les écoles lors de ma visite. Les comptes de la corporation sont bien tenus.

Rimouski.—Il y a dans cette paroisse douze écoles en opération sous le contrôle des commissaires outre le collège industriel et l'académie des filles. Le nombre total des élèves qui fréquentent les diverses espèces d'institutions d'éducation est de 553. Parmi les écoles sous contrôle cinq sont bonnes et répondent aux besoins de la paroisse, les autres sont fort médiocres et il en est même deux qui doivent être fermées si les intéressés n'y portent pas plus d'intérêt et n'en profitent pas mieux le reste de l'année.

Il y a aussi une grande négligence chez un certain nombre de contribuables à payer leurs cotisations. Il est dû d'une année à l'autre une somme considérable, ce qui nuit beaucoup à la régularité des paiements. L'académie des filles est dans un état florissant. Je regrette de ne pouvoir en dire autant du collège industriel, malgré l'habileté et les efforts des deux professeurs, M. Bégin et Onellot. Les succès du petit nombre d'élèves qui ont suivi leurs classes devront contribuer cependant à rendre cet établissement plus prospère.

(A continuer.)

Petite Revue Mensuelle.

Au lieu de consigner, dans la *Petite Revue*, le détail de l'odyssée princière qui a occupé si exclusivement l'attention publique depuis deux mois, nous avons cru devoir en faire une série d'articles séparés, qui nous permettaient de réunir en même temps, sur les diverses parties de l'Amérique parcourues par le fils de notre souveraine, des détails géographiques et statistiques qui ne manqueront point d'être utiles aux instituteurs et à leurs élèves. En suivant, sur la carte, notre récit, on pourra peut-être faire, dans les écoles, un voyage qui, pour être moins brillant et moins agréable, aura aussi son importance.

Depuis qu'il parcourt les Etats-Unis, le Prince est l'objet de prévenances sans nombre de la part des autorités des villes par lesquelles il passe, et partout les populations accourent pour le voir. A Chicago, à St. Louis, à Cincinnati, à Pittsburg, à Harrisburg et dans plusieurs autres grandes cités, on l'a accueilli de la manière la plus flatteuse. A Dwight, le Prince et sa suite se donnerent le plaisir d'une chasse à la caille qui fut très-abondante. Les amateurs du sport ont constaté, dans cette circonstance, que Son Altesse maniait le fusil à perfection et que son adresse comme chasseur était hors ligne. Nous sommes persuadé qu'Elle ne quittera pas sans regret l'Amérique. Ses dernières étapes sont Washington, Richmond, dans la Virginie, Baltimore, Philadelphie, New-York, West Point, Albany, Boston et Cambridge. Le 20 octobre, le Prince s'embarquera à Portland pour retourner en Angleterre.

Son voyage dans l'Ouest a précédé seulement de quelques jours le décès de Jean-Baptiste Faribault, qui fut un des premiers et des plus hardis pionniers dans ces régions naguère encore couvertes de forêts et habitées par des peuplades indiennes ennemies d'une civilisation dont le Prince a pu admirer les magnifiques effets. Les détails qui suivent auront de l'intérêt pour le lecteur.

Jean Baptiste Faribault était né à Berthier, Bas-Canada en 1773. Son père, Barthélemi Faribault, né à Paris, remplissait, sous l'administration de Du Quesne, la charge de secrétaire dans l'armée, et mourut en 1801. Quelques années avant ce décès, Jean-Baptiste Faribault se rendit à Québec, où il s'engagea comme comptable dans une maison de commerce de cette ville, où il demeura cinq ans. Cependant, fatigué de la monotonie de sa position, il laissa cette maison pour offrir ses services à la Compagnie Américaine du Nord-Ouest qui les accepta. En mai 1796, il partit de Montréal et se rendit à Makinaw, où il ne séjourna que peu de temps. Dans le cours de ce voyage, il épousa Mlle. Ainsie, dont il eut huit enfants. M. Faribault servit onze ans la Compagnie du Nord-ouest, et à la suite de vicissitudes de fortune, il put enfin fonder, dans le Minnesota, l'établissement qui porte aujourd'hui son nom. "Il fut le premier qui cultiva le sol de l'Ouest du Mississipi. Il y a quarante ans, il acheta des instruments d'agriculture dans le but d'enseigner la culture aux Peaux Rouges, entreprise dans laquelle il réussit parfaitement. Il gagna leur confiance et était universellement connu d'eux du Mississipi au Missouri." Jean Baptiste Faribault est mort le 20 août dernier, à l'âge de 87 ans.

Un autre pionnier de ces pays lointains, Sir George Simpson, qui eut l'honneur de la visite du Prince, durant son séjour à Montréal, mourut presque en même temps, dans la magnifique demeure qu'il s'était construite dans l'île Dorval, située en face du village de Lachine. Sir George Simpson est né à Rosslie, en Ecosse, où il a passé sa jeunesse. Il vint à Londres en 1809, où durant sept ans, il se livra au commerce. C'est dans cet intervalle qu'il eut des rapports avec feu le Comte de Selkirk, alors administrateur des affaires de la Baie d'Hudson, lequel, désirant coloniser ce territoire et fonder l'établissement de la Rivière Rouge jeta naturellement les yeux sur M. Simpson qu'à cause de son énergie et de ses rares talents, il chargea de l'exécution de son projet. Vers la fin de 1820, ce dernier se transporta d'Angleterre à New-York, et dans le cours de mai de l'année suivante, il quitta Montréal pour se rendre à sa destination. Il passa le premier hiver à Athabaska où il eut à souffrir de mille manières et où il fit avec succès et énergie concurrence à la compagnie rivale. Cette concurrence qui blessait cependant les intérêts des deux compagnies, se termina, l'année suivante, par leur fusion. M. Simpson fut alors nommé gouverneur de ces immenses territoires, et subséquemment gouverneur en chef de l'île Rupert et surintendant général de toutes les affaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans l'Amérique du Nord. Il est mort, en remplissant dignement cette charge. Sir George Simpson avait épousé, en 1830, la fille de M. Geddes M. Simpson, de Londres. Elle mourut en ce pays en 1853. Sa famille se compose d'un fils et de trois filles. L'héritier de sa grande fortune est maintenant en Angleterre. Une de ses filles est mariée à M. Angus Cameron, de Toronto.

Les événements d'intérêt local ne doivent pas nous faire perdre de vue ceux qui s'accomplissent en Europe où la révolution bouleversa les trônes, et en Syrie où le fanatisme musulman a fait de si nombreuses victimes. Garibaldi, à la suite d'engagemens où ses bandes ont défait les troupes du Roi de Naples, est entré le 8 courant dans la Capitale du Royaume des Deux-Siciles. Le Roi a quitté ses états et doit, dit-on, se rendre en Espagne, où Sa Majesté, la Reine Isabelle, a mis à sa disposition un des magnifiques palais que renferme Séville. Aux dernières nouvelles, les Sardes avaient envahi les états pontificaux et avaient pris Pérouse et Spolotte et plusieurs autres places fortes. Giardini se portait vers Ancône, et la flotte napolitaine, livrée au Piémont par Garibaldi, s'avancait pour seconder l'attaque. Partout l'in-

surrection domine. Lamoricière, défait par les troupes sardes, s'est jeté dans la forteresse d'Ancône.

La situation européenne est plus tendue que jamais. Des entrevues entre les souverains de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, font croire à une coalition nouvelle; tandis que, d'un autre côté, la division qui existe entre les trois chefs du mouvement italien, Cavour, Garibaldi et Mazzini, fait présager des conflits dans lesquels la France aura bien de la peine à ne point se laisser entraîner. L'armée française à Rome a été portée à 20,000 hommes; elle doit défendre, à tout événement, la ville éternelle et une partie bien trop circonscrite du territoire environnant. L'empereur a retiré, de Turin, son ambassadeur, en protestant contre l'invasion des Etats de l'Eglise par l'armée sarde, et bien que tout cela soit peu de chose auprès de ce que désireraient les catholiques de France et du monde entier, il est encore à remarquer que jusqu'ici la France est la seule puissance qui ait donné quelque appui au Souverain Pontife.

Les nouvelles d'Orient parlent d'une révolte de palais à Constantinople. La répression se poursuit en Syrie. Des massacres ont eu lieu dans l'Herzégovine. Ali-Pacha a fait mettre aux fers tous les chrétiens et récompensé les soldats qui rapportaient au bout de leurs baïonnettes de petits enfants qu'ils avaient égorgés. Une correspondance insérée dans un journal grec, rapporte ce qui suit:

Dans trois villages, Zanjelitz, Beruschitza et Jassenik, 140 maisons ont été brûlées, 10,000 têtes de bétail enlevées et 1,000 enfants emmenés en esclavage. Dans la maison de Bogdan-Gergurevitch, ses six fils, deux belles-filles, trois de ses neveux ont été massacrés, et le chef de la maison, vieillard de 70 ans, est tombé de la main même d'Ali-Pacha. Il a de même pillé et brûlé les villages de Lersatz et de Golija, et en a massacré tous les habitants. De son côté Dervich Pacha a fait mettre aux fers la députation de Piva, Drobnjak, Ranjani, Zubci et Draschevitza, et a mort le pope Bogdan Zimonisch.

Après les massacres dont ces provinces ne cessent d'être le théâtre, ne serait-il pas urgent que l'intervention européenne se fit sentir dans la Turquie d'Europe comme en Syrie?

Voici le résumé des dernières nouvelles de la Chine en date de Shang-hai, 17 juillet: "Les rebelles ont maintenu leurs positions. Les troupes alliées sont en bonne santé. Les forts de Taku seront attaqués le 20 juillet. Lord Elgin et le baron Gros sont arrivés à Pecheli. Des étrangers ont visité les rebelles; ils ont été courtoisement reçus.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— A son départ du Canada, Son Altesse Royale le Prince de Galles, a déposé, entre les mains de S. E. le Gouverneur-Général, une somme assez considérable pour être distribuée entre diverses institutions publiques. Sur cette somme, \$500 ont été données pour la fondation de prix dans les Ecoles Normales du Bas-Canada et une somme égale pour le même objet à l'Université Laval.

— Nous constatons avec plaisir les progrès de l'Académie Commerciale sous la direction des Commissaires d'Ecole Catholiques de Montréal. Cette école, située rue Côte, n'a pas en, dans le cours de l'année dernière, moins de 200 élèves. Elle a aujourd'hui six instituteurs. Le Principal, M. Archambeault, et MM. Desplains et Lenoir, anciens élèves de l'école normale Jacques-Cartier, sont des jeunes gens de capacité plus qu'ordinaire et d'une rare énergie. M. Garnot, chargé de l'enseignement des belles-lettres et du français, est bien connu du public de Montréal pour son habileté dans ces branches d'instruction. Les leçons d'anglais sont données par M. Anderson, également bien connu comme instituteur de mérite il reçoit l'aide de M. Heegan, jeune homme de talent. Les salles de l'école sont bien aérées et les sièges et les pupitres des élèves sont faits sur les meilleurs modèles et d'après les suggestions de ce département. La rentrée des classes a eu lieu le 3 courant.

— Organisation de l'enseignement agricole en Belgique.—Après de nombreuses années de discussion et d'indécision, les Chambres belges viennent enfin de décréter par une loi spéciale l'organisation de l'enseignement agricole.

Les établissements d'instruction agricole fondés aux frais ou avec le concours de l'Etat sont:

- A. Une école de médecine vétérinaire;
- B. Un institut agricole;
- C. Deux écoles pratiques d'horticulture.

Art. 2. L'enseignement donné dans ces écoles comprend les cours suivants:

A. A l'école de médecine vétérinaire: la physique, la chimie, la botanique; l'anatomie descriptive et comparée des animaux domestiques; l'anatomie générale; la physiologie; la matière médicale, la pharmacologie et la thérapeutique générale; la pathologie générale; l'anatomie pathologique; la pathologie et la thérapeutique spéciales; la pathologie chirurgicale; la zootechnie, comprenant l'hygiène, l'éduca-

tion des animaux domestiques et l'extérieur; la police sanitaire, la médecine légale; la maréchalerie; la médecine opératoire; l'obstétrique; la clinique;

B. A l'institut agricole:

Le génie rural, comprenant la géométrie, la stéréométrie, l'arpentage et le levé des plans, le nivellement, le dessin linéaire, le drainage, les irrigations, les instruments aratoires, les constructions rurales;

Les sciences physiques et chimiques, comprenant la physique, la météorologie, la chimie, les analyses et les manipulations chimiques, la technologie agricole;

L'histoire naturelle, comprenant la minéralogie, la géologie, la botanique, la zoologie, avec leurs applications à l'agriculture;

La zootechnie, comprenant l'anatomie et la physiologie animale, l'éleveur, l'hygiène et l'élevage des animaux domestiques, les manèges;

L'agriculture générale et spéciale;

L'économie rurale et forestière, le droit rural, la comptabilité agricole;

La pratique de l'agriculture et de l'horticulture.

C. Aux écoles pratiques d'horticulture:

Les langues française et flamande, l'arithmétique, l'architecture des serres et des jardins, la botanique, l'horticulture théorique et pratique, la comptabilité.

La durée des études est de quatre années à l'école de médecine vétérinaire et de trois années à l'institut agricole et aux écoles d'horticulture.

Avec un semblable enseignement bien pourvu en professeurs, il ne manquera, pour faire de bons élèves que d'exiger de solides connaissances lors de l'admission aux écoles.

Espérons que le gouvernement ne perdra pas de vue ce principe si souvent méconnu par les règlements des écoles spéciales.—*Revue Populaire des Sciences.*

BULLETIN DES SCIENCES.

— *Découvertes en Egypte.*—M. de Rougé a lu, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, dans la séance du 4 mai, une lettre qui rend compte des découvertes faites par M. Auguste Mariette dans la vallée du Nil, pendant la campagne d'hiver de 1859—1860. Voici quelques extraits de l'analyse publiée dans le *Journal général de l'Instruction Publique.*

Il y a huit ans, le duc De Luynes chargea M. Mariette de faire des fouilles, à ses frais, au pied du grand sphinx, qui se trouve entièrement dégagé aujourd'hui, et que le jeune archéologue a reconnu pour une divinité, le dieu *Armouchis*. Il put signaler, quelque temps après, l'existence d'un temple plus éloigné du grand sphinx, vers la patte droite (1). Il avait constaté que ce monument atteignait des proportions considérables, et que toutes ses parties étaient revêtues, soit de granit rose de Syène, soit d'albâtre. Sa proximité avec les pyramides, la forme primitive de la construction, la simplicité de l'ornementation, lui révélèrent déjà la très-haute ancienneté de cet édifice, contemporain peut-être des premières dynasties. Ce fait une fois reconnu, il en ressortait une vérité historique importante: c'est que les rois de cet âge reculé auraient dominé dans toute la vallée égyptienne du Nil, puisque ces matériaux étaient tirés en très-grande quantité de carrières à Eléphanté, dont l'exploitation ne pouvait guère être dirigée, sur une si grande échelle, dans un pays étranger au royaume d'Egypte.

Les découvertes que M. Mariette vient de faire dans le grand temple en granit rose (dont l'étendue égale celle du Louvre,) confirment pleinement ses observations et fixent la date de ce monument unique de l'architecture religieuse de ce temps.

Il vient d'extraire de la grande chambre centrale sept statues de l'art le plus parfait, et égales, pour plusieurs parties, à ce que nous connaissons de mieux de la statuaire égyptienne, sans même en excepter les beaux spécimens du musée de Turin. Elles sont en brèche verte, avec des veines jaunâtres. Le personnage est assis dans la pose hiératique connue; il est revêtu du tablier; deux lions debout forment les bras du fauteuil, où se développe la tige de papyrus. L'épervier ombrage de ses deux ailes la tête du roi, car c'est un roi, et M. Mariette eut bientôt le bonheur de lire dans la légende royale, gravée au pied de ces statues, le nom de *Chaphra*, le Chephren d'Hérodote, fondateur de la deuxième pyramide, ce qui leur donne une ancienneté de cinquante siècles environ (Chephren étant, avec *Chouphou*, *Cheops*, et *Menkêris*, *Mycérinus*, de la IV^e dynastie). Ces monuments sont uniques; mais le grand intérêt d'une pareille découverte, c'est qu'elle nous révèle, dans ces âges si éloignés, un art très-perfectionné, et que n'ont point encore altéré les conventions étroitement hiératiques des époques suivantes. Les jambes, les pieds, sont traités avec cette aisance noble de l'art colossal de la XII^e dynastie, et le modelé en est presque aussi élégant que sous l'époque saïte de la XXV^e. L'expression en est frappante, et l'on sent partout, sous le ciseau de l'artiste, l'étroite alliance de la majesté et du naturel, du style élevé et de l'observation attentive.

(1) M. Mariette avait remarqué alors que le grand sphinx était un rocher naturel, dont la forme d'ensemble avait présenté aux Egyptiens une assez frappante analogie avec celle du sphinx. De sorte qu'il a presque suffi de le dégrossir dans quelques-unes de ses parties. La tête a été sculptée avec plus de soin. La partie inférieure a été, au contraire, complétée à l'aide d'un revêtement en maçonnerie.

A *Sakkarah*, emplacement de l'ancienne Memphis, M. Mariette vient de découvrir une inscription, digne pendant de la fameuse table d'Abydos, du musée britannique. Dans la table de Memphis, qui vient d'être mise au jour, l'inscription est complète, et comprend 40 cartouches royaux, dont 12 nous font connaître des rois nouveaux.

M. Mariette a encore trouvé à *Sakkarah* une vingtaine de statues, semblables par le style et les procédés au fameux seribe assis sur ses talons, que l'on admire au Louvre: c'est le même naturel, le même sentiment, la même polychromie, tantôt artificielle, tantôt produite par le rapprochement de matériaux naturellement colorés, comme le quartz laiteux et le cristal de roche, qui figure si heureusement le blanc de l'œil et la prunelle. Ces figures ont une telle vérité d'expression, une si frappante individualité, qu'on peut les considérer comme des portraits. C'est la sculpture populaire des plus anciennes dynasties, qu'il est curieux de comparer aux spécimens achevés de l'art officiel que M. Mariette vient de découvrir dans le temple de Chephren. Ces figures sont un peu moins anciennes que la statue de Chephren; elles appartiennent à la Ve dynastie. Nous savions déjà, par un bas-relief du roi Menkêkor, que cette époque était intéressante pour l'histoire de l'art.

Les fouilles continuent sur d'autres points. A Abydos, les travaux du grand temple se poursuivent. On voit se dégager déjà 140 tableaux historiques, où figurent surtout le roi Sétî I^{er}. Ces représentations paraissent, dès à présent, des extraits des livres religieux des rois. Le mur d'enceinte du nord est mis au jour.

M. Mariette a vu s'aligner devant lui une longue suite de stèles, qui portaient gravés des décrets de l'autorité civile ou religieuse. C'est été une découverte du plus grand prix, si le sable destructeur d'Abydos n'eût pas exercé son action sur ces monuments, qui n'offrent plus que des textes mutilés, presque entièrement effacés, excepté sur six de ces stèles qui peuvent encore être déchiffrées.

A Thebes, le temple de Ramsès III apparaît dans son antique majesté. A Karnak, le grand temple est dégagé des décombres, et le fameux mur numérique des victoires de Toutmès III, dont le Louvre possède un fragment, pourra être connu dans son ensemble.

ANNONCE.

DICTIONNAIRE DE WORCESTER,

GRAND IN-4,

"WORCESTER'S ROYAL QUARTO DICTIONARY,"

EDITION ILLUSTRÉE.

1851 pages; 20,000 nouveaux mots et définitions; 10,000 articles excellents sur les synonymes et 1000 jolies vignettes.

Cet ouvrage est entièrement nouveau et tous les nouveaux mots et synonymes, ainsi que les vignettes, sont convenablement placés.

C'est le plus récent et le plus grand dictionnaire qui soit publié en Amérique.

A vendre, à Montréal, en Gros et en Détail, par

B. DAWSON ET FILS,

HICKLING, SWAN & BREWCE,

Éditeurs,

131, rue Washington, à Boston.

Montréal, Septembre 1860.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers le fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'Instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix: un échin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec, et pour la campagne, en adressant au Bureau de l'Éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et distinctement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés seront bien aussi d'indiquer leur adresse habituelle à part de leur signature.

On s'abonne pour cinq années par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur. On s'abonne pour cinq années par année au *Lovver Canada Journal of Education*, rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. James Phelan, assistant-rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour cinq années, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Des Presses à Vapeur d'Isidore Sénécal, 4, Rue Saint-Vincent, Montréal.